



Bulletin Officiel

N° 4964 Lundi 26 Octobre 2015

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT – OPR – SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SYPHAX AIRLINES 2-3

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES – AGO – AGE -

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - AGO - 4

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA - AGE - 4

ERRATUM

AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE EL WIFACK LEASING 5

COURBE DES TAUX

6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

7-8

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

- BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

- BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public que Monsieur Mohamed Frikha a interjeté appel de la décision du Conseil du Marché Financier n°38 du 20 août 2015 relative à sa soumission à une Offre Publique de Retrait visant l'acquisition de 2.402.671 actions « Syphax Airlines » au prix de 3,900 dinars l'action dont la durée de validité s'étale jusqu'au 30 octobre 2015.

Parallèlement, Monsieur Mohamed Frikha en sa qualité d'actionnaire majoritaire de ladite société a déposé un recours en référé visant le sursis à l'exécution de ladite décision jusqu'à décision sur le fond. En date du 8 Octobre 2015, le premier président de la cour d'appel de Tunis statuant en matière de référé a décidé le rejet de la demande.

En conséquence, et en application de ladite décision du Conseil du Marché Financier, les actionnaires désirant répondre à cette Offre Publique de Retrait peuvent présenter leurs ordres de vente à l'intermédiaire en bourse de leur choix et ce jusqu'au 30 octobre 2015 inclus.

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية العموم بأن السيد محمد الفريخة قد استأنف قرار هيئة السوق المالية عدد 38 المؤرخ في 20 أوت 2015 والمتعلق بإلزامه بالقيام بعرض عمومي للسحب لإقتناء 2.402.671 سهم " سيفاكس آر لاينز " بسعر 3,900 دنانير للسهم الواحد وتمتد صلاحيته إلى غاية 30 أكتوبر 2015.

وبالتوازي مع ذلك، تقدم السيد محمد الفريخة بصفته المساهم الحائز على الأغلبية في رأس مال الشركة المذكورة بقضية استعجالية قصد توقيف تنفيذ القرار المذكور في انتظار البت في الأصل. وبتاريخ 8 أكتوبر 2015، قرر السيد الرئيس الأول لمحكمة الإستئناف بتونس المنتصب للقضاء في المادة الإستعجالية رفض المطلب.

وتبعاً لذلك، وتنفيذا لقرار هيئة السوق المالية المذكور فإن المساهمين في شركة " سيفاكس آر لاينز " والراغبين في الإستجابة للعرض العمومي للسحب يمكنهم تقديم أوامر البيع إلى الوسيط بالبورصة الذي يختارونه وذلك إلى حدود 30 أكتوبر 2015 بدخول الغاية.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
Siège Social : Rue Hédi Nourira Tunis

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en assemblée générale ordinaire, le samedi 31 octobre 2015 à 09 h au siège de L'institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE » Boulevard principal - rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2014.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2014, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par le loi n° 2006-19.
3. Approbation des rapports du conseil d'administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014.
4. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2014.
5. Ratification de la cooptation d'administrateurs
6. Affectation du résultat de l'exercice 2014.
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration.
8. Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction centrale des affaires juridiques & des garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'assemblée générale ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque, rue Hédi Nourira Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

2015 - AS - 2990

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
Siège Social : Rue Hédi Nourira Tunis

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en assemblée générale extraordinaire, le samedi 31 octobre 2015 à 11 h, au siège de L'Institut Arabe Des Chefs d'Entreprises « IACE » Boulevard principal Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Dissociation entre les fonctions de président du conseil et de directeur général.
2. Modification corrélative de quelques articles des statuts.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction centrale des affaires juridiques & des garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'assemblée.

Tous les documents destinés à l'assemblée générale extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au Siège social de la Banque, rue Hédi Nourira Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

2015 - AS - 2991

AVIS DES SOCIETES

RECTIFICATIF

**Note d'opération relative à l'augmentation de capital de la société El Wifack Leasing
de 20 000 000 dinars à 150 000 000 dinars**

La société El Wifack Leasing et la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en bourse chargé de l'opération d'augmentation de capital de ladite société, visée par le CMF en date du 29 septembre 2015 sous le n°15-916, informent les actionnaires de la société et le public que la notice légale correspondante à l'opération en question a été publiée au JORT n° **122 du 10 octobre 2015**.

En conséquence, un rectificatif est apporté au niveau de la page 5 de la note d'opération, ainsi qu'au niveau des bulletins de souscription et d'attribution d'actions gratuites (pages 13, 14, 15, 16, 17 et 18 de la note), où il y a lieu de lire : **Notice légale publiée au JORT n°122 du 10 octobre 2015** au lieu de Notice légale publiée au JORT n°121 du 08 octobre 2015.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par **Tunisie Clearing** à partir du **20 octobre 2015**.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 26 OCTOBRE 2015

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,836%		
TN0008003030	BTC 52 semaines 27/10/2015		4,836%	
TN0008003048	BTC 52 semaines 24/11/2015		4,858%	
TN0008003055	BTC 52 semaines 22/12/2015		4,881%	
TN0008003063	BTC 52 semaines 26/01/2016		4,908%	
TN0008003071	BTC 52 semaines 16/02/2016		4,925%	
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		4,944%	1 000,811
TN0008003089	BTC 52 semaines 15/03/2016		4,947%	
TN0008003097	BTC 52 semaines 12/04/2016		4,969%	
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		5,019%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		5,041%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		5,086%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		5,108%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,113%	953,176
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016	5,135%		
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,213%	1 000,242
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,695%	1 016,349
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	6,124%		983,057
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,231%	980,686
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,255%	827,251
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,291%	976,213
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,425%	965,817
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,522%	957,693
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"	6,558%		964,899
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,618%		1 014,028
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,627%	944,938
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"	6,649%		963,142
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,670%	957,201
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,724%		967,726

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	153,079	157,324	157,368		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	103,089	106,086	106,118		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
3	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,510	13,926	13,931		
4	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,995	102,089	102,124		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
5	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,392	1,435	1,436		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
6	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	37,429	38,495	38,506		
7	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	50,906	52,213	52,227		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
8	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	164,460	141,649	141,306		
9	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,304	532,145	531,323		
10	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,984	117,831	117,785		
11	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	125,520	123,702	123,484		
12	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,253	128,217	128,016		
13	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,606	114,225	114,158		
14	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,252	94,221	94,655		
15	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	134,724	137,151	137,444		
16	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,485	88,635	88,730		
17	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,726	97,711	97,934		
18	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	118,074	118,144		
19	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	99,994	112,818	112,945		
20	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	86,054	77,686	77,744		
21	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,629	103,908	103,985		
22	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	98,010	91,423	91,448		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
23	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 439,180	1 477,603	1 475,690		
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 385,305	2 343,951	2 331,181		
25	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	112,115	111,652	110,809		
26	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	104,580	106,351	105,649		
27	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	130,887	134,890	134,478		
28	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	133,033	132,477	131,520		
29	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,255	14,893	14,655		
30	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 158,963	5 091,388	5 076,194		
31	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 004,703	4 925,259	4 906,480		
32	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,329	2,236	2,223		
33	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,022	1,996	1,989		
34	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,116	1,039	1,034		
35	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,029	1,029		
36	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,024	1,021		
37	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	-	1,019	1,014		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
38	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,488	107,795	107,831
39	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,995	103,176	103,207
40	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	106,020	105,091	105,123
41	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,733	101,726	101,738
42	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/05/15	4,319	103,916	103,306	103,344
43	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	106,837	106,597	106,625
44	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,303	103,679	103,714
45	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,996	101,984	102,013
46	MILLENM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,095	104,484	104,515
47	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,119	101,397	101,429
48	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/05/15	3,866	104,165	103,538	103,571
49	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,217	102,855	102,885
50	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,676	105,869	105,904
51	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,639	104,731	104,762
52	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,337	102,856	102,882
53	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/04/15	3,786	102,629	101,920	101,951
54	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,702	104,088	104,116
55	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,786	102,034	102,069
56	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,707	103,197	103,229
57	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	104,892	104,330	104,360
58	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,652	101,999	102,036
59	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	17/04/15	4,214	103,615	102,716	102,761
60	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	104,957	104,340	104,370
61	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	15/05/15	3,624	102,377	101,823	101,854
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
62	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,527	10,495	10,499
63	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	102,823	102,801	102,834
64	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	104,004	103,087	103,121
65	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	102,455	102,484
66	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	-	10,074	10,076

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
67	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	3,855	101,462	100,918	100,993
SICAV MIXTES								
68	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	65,830	58,718	58,451
69	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	148,724	140,565	140,585
70	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 489,820	1 431,042	1 430,469
71	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	113,033	109,965	110,056
72	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	112,063	105,236	105,335
73	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	85,430	87,162	87,043
74	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/05/15	0,454	17,176	16,871	16,867
75	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/04/15	6,596	272,658	264,042	263,760
76	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	32,349	29,220	29,321
77	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 419,706	2 267,045	2 262,807
78	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	78,209	67,829	67,834
79	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	57,858	53,075	53,148
80	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	15/05/15	0,692	100,944	92,792	92,837
81	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	15/05/15	0,720	110,547	97,581	97,568
82	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	15/05/15	0,655	97,573	81,429	81,468
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
83	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,421	11,085	11,062
84	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,387	12,019	11,977
85	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	15,946	14,750	14,665
86	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	14,845	14,097	14,000
87	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	13,041	12,351	12,379
88	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	11,559	11,095	11,145
89	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	10,671	10,286	10,299
90	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	10,723	10,600	10,601
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	127,420	133,011	132,988
92	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	124,932	129,111	129,041
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	29/05/15	0,173	11,080	9,103	9,101
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	109,024	94,074	93,824
95	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	29/05/15	0,241	20,475	18,474	18,513
96	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	76,592	77,693	77,925
97	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,825	79,879	80,117
98	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	98,109	96,343	96,244
99	FCP GENERAL DYNAMIQUE *	CGI	30/09/13	-	-	9,319	En liquidation	En liquidation
100	FCP AL BARAKA *	CGI	30/09/13	-	-	7,293	En liquidation	En liquidation
101	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	105,862	87,745	87,843
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	103,033	107,444	106,925
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	99,614	98,620	97,751
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	140,321	130,147	129,980
105	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	29/05/15	0,021	10,578	9,118	9,054
106	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	1,346	122,856	108,325	107,697
107	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	29/05/15	2,300	121,140	117,369	117,150
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	104,666	101,284	100,785
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	104,777	96,319	95,586
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	177,008	184,094	184,465
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	163,377	171,815	172,166
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	144,094	148,439	148,627
113	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	11 701,904	12 893,959	12 861,093
114	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,545	18,501	18,502
115	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	134,499	131,955	131,097
116	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,934	96,186	95,467
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	117,445	118,502	119,104
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 818,505	8 955,678	9 015,361
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	9,085	8,400	8,312
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	99,599	93,165	91,752
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	-	976,831	968,343
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	-	103,017	102,976
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	8,892	8,476	8,385
124	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	99,181	90,232	91,180

* FCP en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 qui annulent et remplacent ceux publiés au bulletin officiel du CMF n°4963 du 23 octobre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Fathi SAIDI et Ziad KHEDIMALLAH.

(unité : en 1000 DT)					
	Notes	31.12.2014	31.12.2013	Variations	
				Volume	(%)
ACTIF					
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	107 812	149 540	-41 728	-27,9
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	87 042	92 459	-5 417	-5,9
3- Créances sur la clientèle	4.3	6 927 167	6 612 307	314 860	4,8
<i>a- Comptes débiteurs</i>		799 536	853 061	-53 525	-6,3
<i>b- Autres concours à la clientèle</i>		5 731 447	5 363 644	367 803	6,9
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>		375 216	373 431	1 785	0,5
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>		20 968	22 171	-1 203	-5,4
4- Portefeuille-titres commercial	4.4	252 739	193 851	58 888	30,4
5- Portefeuille d'investissement	4.5	517 603	399 154	118 449	29,7
6- Valeurs immobilisées	4.6	56 748	55 841	907	1,6
7- Autres actifs	4.7	147 880	116 877	31 003	26,5
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>		99 743	71 880	27 863	38,8
<i>b- Autres</i>		48 137	44 997	3 140	7,0
TOTAL ACTIF		8 096 991	7 620 029	476 962	6,3
PASSIF					
1- Banque Centrale et CCP	4.8	460 115	556 102	-95 987	-17,3
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	492 642	357 683	134 959	37,7
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	5 862 975	5 519 652	343 323	6,2
<i>a- Dépôts à vue</i>		1 504 851	1 476 625	28 226	1,9
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>		4 358 124	4 043 027	315 097	7,8
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	373 471	394 589	-21 118	-5,4
<i>a- Emprunts matérialisés</i>		35 237	38 704	-3 467	-9,0
<i>b- Autres fonds empruntés</i>					
<i>c- Ressources spéciales</i>		338 234	355 885	-17 651	-5,0
5- Autres passifs	4.12	297 457	233 101	64 356	27,6
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>		9 391	21 563	-12 172	-56,4
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		244 134	166 340	77 794	46,8
<i>c- Autres</i>		43 932	45 198	-1 266	-2,8
TOTAL PASSIF		7 486 660	7 061 127	425 533	6,0
CAPITAUX PROPRES					
1- Capital social	4.13	160 000	160 000	0	0,0
2- Réserves	4.13	300 753	300 141	612	0,2
3- Actions propres	4.13	-1 367	-1 367	0	0,0
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	0	0,0
5- Résultats reportés	4.13	-32 873	-47 425	14 552	30,7
<i>Report à nouveau</i>		-32 873	90	-32 963	
<i>Effets des modifications comptables</i>		0	-47 515	47 515	
6- Résultat de l'exercice	4.13	50 818	14 553	36 265	249,2
TOTAL CAPITAUX PROPRES		610 331	558 902	51 429	9,2
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		8 096 991	7 620 029	476 962	6,3

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2014
ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2014	31.12.2013	Variations	
				Volume	(%)
PASSIFS EVENTUELS					
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 208 672	1 522 040	-313 368	-20,6
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		541 345	884 378	-343 033	-38,8
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		507 327	477 662	29 665	6,2
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		160 000	160 000	0	
HB2- Crédits documentaires		568 234	742 543	-174 309	-23,5
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		54 450	123 068	-68 618	-55,8
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		513 784	619 475	-105 691	-17,1
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	460 000	556 000	-96 000	-17,3
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		2 236 906	2 820 583	-583 677	-20,7
ENGAGEMENTS DONNES					
HB4- Engagements de financement donnés		323 760	349 861	-26 101	-7,5
<i>Crédits notifiés et non utilisés</i>		323 760	349 861	-26 101	-7,5
HB5- Engagements sur titres		8 549	9 098	-549	-6,0
<i>a - Participations non libérées</i>		8 549	9 098	-549	-6,0
<i>b - Autres</i>					
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		332 309	358 959	-26 650	-7,4
ENGAGEMENTS RECUS					
HB7- Garanties reçues	5.3	2 506 249	1 545 542	960 707	62,2
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		2 506 249	1 545 542	960 707	62,2

ETAT DE RESULTAT
(Période du 01/01 au 31/12/2014)

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2014	31.12.2013	Variations	
				Volume	(%)
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	494 179	430 945	63 234	14,7
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		4 590	5 737	-1 147	-20,0
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		470 220	407 577	62 643	15,4
<i>c - Autres intérêts & revenus assimilés</i>		19 369	17 631	1 738	9,9
PR2- Commissions (en produits)	6.2	55 919	54 758	1 161	2,1
PR3- Gains sur portefeuille commercial et op. financières	6.3	23 822	34 771	-10 949	-31,5
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	22 835	19 372	3 463	17,9
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		596 755	539 846	56 909	10,5
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	246 303	214 844	31 459	14,6
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		56 524	55 416	1 108	2,0
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		183 053	150 838	32 215	21,4
<i>c - Emprunts & ressources spéciales</i>		5 742	7 238	-1 496	-20,7
<i>d - Autres intérêts & charges</i>		984	1 352	-368	-27,2
CH2- Commissions encourues		1 699	1 554	145	9,3
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		248 002	216 398	31 604	14,6
PRODUIT NET BANCAIRE		348 753	323 448	25 305	7,8
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-102 855	-152 968	50 113	-32,8
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	-2 836	-5 188	2 352	-45,3
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		747	640	107	16,7
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	144 628	126 975	17 653	13,9
CH7- Charges générales d'exploitation (-)		30 304	28 114	2 190	7,8
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		5 150	5 642	-492	-8,7
RESULTAT D'EXPLOITATION		63 727	5 201	58 526	1 125,3
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.9	-32	14 423	-14 455	-100,2
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.10	12 877	5 071	7 806	153,9
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		50 818	14 553	36 265	249,2
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires					
RESULTAT NET DE L'EXERCICE AVANT MODIFICATIONS COMPTABLES		50 818	14 553	36 265	249,2
Effet des modifications comptables		0	-47 515	47 515	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		50 818	-32 962	83 780	254,2

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Période du 01/01 au 31/12/2014)

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2014	31.12.2013	Variations	
				Volume	(%)
ACTIVITES D'EXPLOITATION					
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		559 693	529 730	29 963	5,7
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-245 352	-209 808	-35 544	16,9
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-22 700	18 490	-41 190	-222,8
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-410 618	-449 199	38 581	-8,6
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		340 367	292 888	47 479	16,2
6- Titres de placement		-146	-850	704	-82,8
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-140 767	-126 358	-14 409	11,4
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		9 554	-3 758	13 312	-354,2
9- Impôt sur les sociétés		-12 770	-12 631	-139	1,1
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	7.1	77 261	38 504	38 757	100,7
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT					
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		19 974	18 555	1 419	7,6
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-118 420	53 886	-172 306	-319,8
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-6 262	-4 303	-1 959	45,5
4- Gains & Plus-values sur titres de participations		1	1	0	
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7.2	-104 707	68 139	-172 846	-253,7
ACTIVITES DE FINANCEMENT					
1- a - Rachat actions propres					
b - Emission d'actions					
2- Emission d'emprunts					
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335	0	0,0
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-17 219	-48 776	31 557	-64,7
5- Dividendes versés		-31	-12 764	12 733	-99,8
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	7.3	-20 585	-64 875	44 290	-68,3
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-48 031	41 768	-89 799	-215,0
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-501 485	-543 253	41 768	7,7
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	7.4	-549 516	-501 485	-48 031	-9,6

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014**

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de **16** directions régionales, **3** succursales et **166** agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2014 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 531 373	37 656 865	23,54%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
Autres	14 885 563	74 427 815	46,52%
<i>Dont Africa emerging market fund</i>	1 383 103	6 915 515	4,32%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloqués, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 ou 5 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession. Ces titres sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur

Mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6. Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2013
Impayés en intérêts MLT Agles sur fonds extérieurs devenus fonds propres suite à la convention BNA/MF conclue en 2013	AC3C	AC3B	7.570
Agios réservés sur impayés en intérêts MLT Agles sur fonds extérieurs devenus fonds propres suite à la convention BNA/MF conclue en 2013	AC3C	AC3B	-7.570

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 107.812 mDT au 31/12/2014 contre 149.540 mDT au 31/12/2013, soit une diminution de 41.728 mDT due essentiellement à la diminution des avoirs auprès de la BCT en dinars et des prêts sur le marché monétaire en devises à la BCT, compensée en partie, par une augmentation des avoirs en caisse en dinars et des avoirs auprès de la BCT en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
<i>Avoirs en caisses en dinars</i>	39 062	36 593
<i>Avoirs en caisses en devises</i>	10 263	10 078
<i>Avoirs auprès de la BCT en dinars</i>	18 020	22 544

<i>Avoirs auprès de la BCT en devises</i>	19 665	16 467
<i>Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)</i>	-306	-279
<i>Prêts sur le marché monétaire devises BCT</i>	11 411	49 611
<i>Intérêts à percevoir</i>		1
<i>Mouvements IBS</i>	8 459	13 790
<i>Avoirs auprès du CCP</i>	882	379
<i>Avoirs auprès de la TGT</i>	356	356
TOTAL	107 812	149 540

Ratio de liquidité :

En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100 %, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. La BNA affiche les ratios de liquidité suivants :

	Décembre 2012	Décembre 2013	Décembre 2014
Ratio de liquidité	78,42%	78,35%	87,90%

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 92.459 mDT au 31/12/2013 à 87.042 mDT au 31/12/2014, soit une diminution de 5.417 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
a - Créances sur les établissements bancaires	61 472	70 617
Comptes courants et autres créances	5 442	5 465
Prêts sur le marché monétaire en dinars	56 000	65 000
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises)	-196	-184
Intérêts à percevoir	226	336
b - Créances sur les établissements financiers	25 570	21 842
Comptes courants	3 394	4 072
Prêts à MLT	21 800	17 450
Créances rattachées sociétés de leasing	293	251
Intérêts à percevoir	83	69
TOTAL	87 042	92 459

4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2014 à 6.927.167 mDT contre 6.612.307 mDT au 31/12/2013, enregistrant ainsi une augmentation de 314.860 mDT, soit un taux d'accroissement de 4,8%. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Engagements agricoles :	787 148	411 270	-2 848		-404 374	791 196
- Comptes débiteurs	48 881					48 881
- Autres concours à la clientèle	489 217	104 417	-2 848		-97 877	492 909
- Crédits sur ressources spéciales	249 050	306 853			-306 497	249 406
Engagements commerciaux et industriels :	6 989 465	168 084	-18 316		-201 756	6 937 477
- Comptes débiteurs	789 931	28 042			-67 318	750 655
- Autres concours à la clientèle	6 074 242	122 509	-18 316		-117 423	6 061 012
- Crédits sur ressources spéciales	125 292	17 533			-17 015	125 810
Comptes courants associés	541					541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	21 432			-464		20 968
Provisions sur créances classées (*)				-757 086		-757 086
Provisions collectives sur créances non classées				-65 929		-65 929
TOTAL AU 31/12/2014	7 798 586	579 354	-21 164	-823 479	-606 130	6 927 167
TOTAL AU 31/12/2013	7 406 056	545 317	-16 180	-755 114	-567 772	6 612 307

(*) Dont 93.973 mDT des provisions additionnelles prévues par la Circulaire BCT 2013-21

Les dotations brutes aux provisions sur les créances classées constituées au titre de l'année 2014 se sont élevées à 150.400 mDT, contre 190.935 mDT au cours de l'année 2013, soit une diminution de 40.535 mDT .

4.3.1. Cession des créances

La Banque a cédé, durant l'exercice 2014, un lot de créances contentieuses à la Société financière de Recouvrement des Créances (SOFINREC) portant sur un montant global de 53.042 mDT dont 1.540 mDT d'intérêts réservés, 1.770 mDT d'agios sur comptes courants réservés et 40.437 mDT de provisions constituées. Le prix de cession de ce lot a été fixé à 5.006 mDT.

4.3.2. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2014 comme suit :

Classe de risque	Engagements	Engagements hors fonds budgétaires	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	5 706 837	5 657 484	8 292	3 643
Classe 1	1 604 944	1 600 096	-	176
Classe 2	243 961	239 007	28 529	9 725
Classe 3	86 764	85 524	17 128	3 775
Classe 4	894 220	664 257	295 519	84 799
Classe 5	722 938	620 093	407 618	93 587
Total en mDT	9 259 664	8 866 461	757 086	195 706
Total/ Créances classées	1 947 884	1 608 882	748 794	191 887
Taux des créances classées ⁽¹⁾	21,04%	18,15%		

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.

(1) Le taux des créances classées Hors Fonds budgétaires est de 18,15% contre 16,96% en 2013.

Le ratio de couverture des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 31 décembre 2013 à 58,47% contre 58,62 % fin 2013.

4.3.3. Évaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues.

4.3.4. Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

4.3.5. Provisions collectives

En application de l'article 10^{bis} de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1994 ajouté par la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2014, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 65.929 mDT et s'analyse comme suit :

Catégorie	ENG (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteurs Scalaires	En mDT	
					TX BCT	Prov Coll Tx MAX [BCT;BNA]
Agriculture	340 920	21,39%	18%	1,0476	20%	15 278
Autres Industries	63 156	9,60%	18%	1,0000	25%	1 516
Autres Services	353 584	3,37%	26%	1,1998	25%	3 759
Bâtiments et travaux publics	291 707	2,39%	34%	1,0906	20%	2 573
Commerce	1 184 259	2,26%	38%	1,1992	25%	12 017
Consommation	64 039	3,98%	47%	1,0000	20%	1 208
Habitat	1 256 373	1,07%	32%	1,0000	10%	4 294
Industries Manufacturières	1 734 589	3,08%	25%	1,0000	25%	13 567
Promotion Immobilière	567 628	1,73%	40%	1,0000	15%	3 968
Tourisme	132 985	20,89%	21%	1,3543	20%	7 749
Total Classes 0&1 (*)	5 989 239					65 929

(*) Compte non tenue des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits

Pour l'exercice 2014, la BNA a pris en compte les engagements inférieurs à 50 mille dinars et classés 0 et 1 dans le calcul des provisions collectives.

4.3.6. Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2014, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 37.826 mDT et des reprises des provisions additionnelles pour un montant de 4.244 mDT .

Ainsi, le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2014 s'élève à 93.973 mDT.

4.3.7. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur des dites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En DT						
Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2014 (3)	Encours au 31/12/2014 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	23 214 917	16 235 145	6 979 773
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	113 919 616	76 507 741	37 411 875
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	6 476 395	4 930 662	1 545 733
Total en mDT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	143 610 928	97 673 548	45 937 380

4.3.8 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants non couverts par des garanties suffisantes, envers des entreprises publiques qui connaissent des difficultés financières.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2014 :

	Total	Dont engagement des sociétés					El-Fouledh
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H	
Engagements au 31-12-2013	1 323 243	631 844	30 802	86 148	69 940	80 690	70 063
Engagements au 31-12-2014	1 268 078	613 148	32 572	123 857	89 996	69 313	51 716
Garanties au 31-12-2014	572 318	401 000		10 330	35 152	65 247	7 447
Agios réservés au 31-12-2014	4 086						2 870
Classe au 31-12-2014		-	-	-	-	-	2
Provisions au 31-12-2014	10 707	-	-	-	-	-	8 280

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'est élevé à 252.739 mDT au 31/12/2014 contre 193.851 mDT au 31/12/2013, soit une augmentation de 58.888 mDT due essentiellement à l'augmentation des bons du Trésor détenus par la Banque qui sont passés de 194.837 mDT au 31/12/2013 à 249.407 mDT au 31/12/2014.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Titres à revenu variable :	1 057	917
- Titres cotés	1 069	928
- Provisions sur titres	-12	-11
Titres à revenu fixe :	251 682	192 934
- Bons du Trésor	249 407	194 837
- Créances et dettes rattachées	2 275	-1 903
TOTAL	252 739	193 851

4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 517.603 mDT au 31/12/2014 contre 399.154 mDT au 31/12/2013.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	Total au 31/12/2014
Valeur brute au 31 décembre 2014 :	141 232	196 278	102 576	114 084	554 170
- Valeur au 1 ^{er} janvier	128 028	81 856	105 858	120 004	435 746
- Acquisitions/Souscriptions	13 204	119 000			132 204
- Cessions					0
- Remboursements		-4 578	-3 282	-5 920	-13 780

Créances rattachées	165	5 882	3 104	2	9 153
Provisions au 31 décembre 2014 :	-28 095	-141	-17 484		-45 720
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-26 548	-199	-16 137		-42 884
- Dotations de l'exercice	-2 321	-18	-2 735		-5 074
- Reprises de provisions	774	76	1 388		2 238
Valeur nette au 31 décembre 2014	113 302	202 019	88 196	114 086	517 603
Valeur nette au 31 décembre 2013	101 654	83 916	93 578	120 006	399 154

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (176.978 mDT) et fonds communs de placement (19.300 mDT).

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Titres cotés	56 212	56 212
Titres non cotés	84 421	71 217
Titres OPCVM	599	599
Total	141 232	128 028

Les provisions sur les titres de participation sont passées de 26.548 mDT au 31/12/2013 à 28.095 mDT au 31/12/2014 suite à la constatation, au cours de l'année 2014, de dotations supplémentaires pour un montant de 2.321 mDT et de diverses reprises pour un montant de 774 mDT.

Parmi les titres cotés, figure une participation dans le capital de la société "SFBT". En aout 2015, la BNA a procédé à la cession de 3 945 225 actions pour un prix de cession de 97,711 millions de dinars. La plus-value réalisée par la banque suite à cette opération de cession est de l'ordre de 93,817 millions de dinars.

Les titres de participation se détaillent au 31/12/2014 comme suit :

Titres	Valeur Brute au 31/12/2013	Acquisitions	cessions	Valeur Brute au 31/12/2014	Provisions	Valeur nette au 31/12/2014
Parts dans les Entreprises Associées & Co-entreprises	31 874	0	0	31 874	7 072	24 802
Parts dans les Entreprises contrôlées	24 183	12 655	0	36 838	2 269	34 569
Autres titres de Participation	68 799	549	0	69 348	15 582	53 766
Stés en Liquidation	3 172	0	0	3 172	3 172	0
Total général	128 028	13 204	0	141 232	28 095	113 137

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2014 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2014	Provisions	Encours net au 31.12.2014
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 471	-281	1 748	1 748	0
Fonds géré 2	1997	2 057	-914	-239	904	538	366
Fonds géré 3	1998	5 550	-4 002	-1 170	378	190	188
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 800		4 550	3 730	820
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	2 023	1 315
Fonds géré 6	2001	7 000	-4 322	-70	2 608	1 174	1 434
Fonds géré 7	2002	5 000	-2 241	-156	2 603	750	1 853
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	297	1 788
Fonds géré 9	2005	1 500	-413	-31	1 056	32	1 024
Fonds géré 10	2006	5 000	-1 918		3 082	982	2 100
Fonds géré 11	2007	2 500	-676		1 824	253	1 571
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500	1 851	6 649
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000	2 662	17 338
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000	703	14 297
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500			1 500	368	1 132
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450		450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450			450		450
Fonds géré 15	2011	10 000			10 000		10 000
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500			2 500	23	2 477
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400		8 400
Fonds géré 17	2012	5 600			5 600		5 600
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000			6 000	160	5 840
TOTAL		129 357	-24 792	-1 989	102 576	17 484	85 092

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2014 à 17.484 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 1.347 mDT par rapport au 31/12/2013, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2014, de dotations complémentaires pour un montant de 2.735 mDT et de reprises pour un montant de 1.388 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31/12/2014, s'établit comme suit :

	31/12/2013	Acquisitions / dotations	Régul amort antérieurs	Cession /reprises	Affectation interne	31/12/2014
Immobilisations incorporelles	12 148	1 632		0	-831	12 949
- Logiciels	12 148	1 632			-831	12 949
Amortissements	-10 038	-1 524		147		-11 415
- Logiciels	-10 038	-1 524		147		-11 415
Total net (1)	2 110	108		147	-831	1 534
Immobilisations corporelles	131 128	10 959		-749	-3 913	137 425
- Terrains	2 636					2 636
- Constructions	50 514	2 318		-14		52 818
- Agencement, aménagement et Installation	25 889	2 533			-322	28 100
- Matériel de transport	1 674	749		-78		2 345
- Mobiliers, matériel de bureau	39 189	909			608	40 706
- Immobilisations en cours	5 666	2 012			-2 837	4 841
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	212	1 003			-20	1 195
- Avance sur achat Mobiliers, matériel de bureau	295	240			-164	371
- Dépenses nouvelles agences	289	1 195			-1 178	306
- Immobilisations en dation	4 764			-657		4 107
Amortissements	-77 060	-3 752	-1 154	92		-81 874
- Constructions	-23 095	-782		13		-23 864
- Agencement, aménagement et Installation	-21 079	-889		1		-21 967
- Matériel de transport	-1 318	-260		78		-1 500
- Mobiliers, matériel de bureau	-31 568	-1 821	-1 154			-34 543
Dépréciations	-337	0	0	0		-337
- Immobilisations en dation	-337					-337
Total net (2)	53 731	7 207	-1 154	-657	-3 913	55 214
Total général (1) + (2)	55 841	7 315	-1 154	-510	-4 744	56 748

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2014 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107			337

4.6.1. Inventaire physique des immobilisations

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2014, une valeur brute de 150.374 mDT, des amortissements et des provisions de 93.626 mDT et une valeur nette de 56.748 mDT, ce qui représente environ 0,70 % du total des actifs de la Banque.

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

4.6.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action encours).

4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 147.880 mDT au 31/12/2014 contre 116.877 mDT au 31/12/2013. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 Décembre 2014	Solde au 31 Décembre 2013
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	99 743	71 880
* Débiteurs divers (1)	17 196	16 637
* Compte Ministère de la Défense	855	1 017
* Provisions pour risques divers (Compte Ministère de la Défense)	-855	
* Etat, impôts & taxes	16 447	8 749
* Commissions de gestion à percevoir	2 946	5 147
* Ajustements devises	1 266	2 874
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	-1 302	-251
* Billets de banque détériorés & déficit de caisse	516	465
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-245	-210
* Charges payées d'avance	474	423
* Compte d'attente	132	122
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-65	-63
* Compte de régularisation	12 899	928
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-701	-701
* Comptes monétiques	612	590
* Provisions pour risques divers (Comptes monétiques)	-612	-590
* Consommation chef d'agence & directeurs	9	8
* Comptes liés à la compensation (4.7.1)	44 550	34 722
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 823	-2 823
* Affaires litigieuses & remises égarées	17 989	11 554
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	-11 649	-9 848
* Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (2)	1 559	2 409
* Produits à recevoir	270	250
* Ecart/VO MMB & Coffre Fort	-948	
* Ecart/Amortissement MMB & Coffre Fort	1 154	
* Autres comptes	69	471
AUTRES	48 137	44 997
* Comptes d'attentes agricoles	61	61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	-61	-61
* Prêts au personnel	32 504	32 554
* Charges reportées	2 878	2 093
* Stock cartes de retrait	371	492

* Dotations timbres postes	27	25
* Dotations timbres fiscaux	5	6
* Dotations timbres spéciaux de voyage	107	47
* Dépôts et cautionnements	248	248
* Prêts ETAT/BNA à recouvrer	140 130	140 130
* Prêts ETAT/BNA recouvré	-129 394	-131 794
* Autres comptes	1 261	1 196
TOTAL	147 880	116 877

(1) Ce poste regroupe principalement des opérations inter-siège touchant des comptes clients et parvenues aux structures destinataires après l'arrêté des comptes clients.

(2) Ce montant correspond à des sommes imputées sur des lignes de crédit extérieures dont les formalités de réalisation sont en cours de finalisation.

4.7.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 31 Décembre 2014, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 44.550 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 129.336 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 460.115 mDT au 31/12/2014 contre 556.102 mDT au 31/12/2013, enregistrant ainsi une diminution de 95.987 mDT due essentiellement à la baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie. Il se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Utilisations auprès de la BCT en devises	9	30
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	460 000	556 000
Intérêts à servir	106	72
TOTAL	460 115	556 102

4.9 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 492.642 mDT au 31/12/2014 contre 357.683 mDT au 31/12/2013, enregistrant ainsi une augmentation de 134.959 mDT qui résulte essentiellement de l'augmentation des emprunts sur le marché monétaire en devises compensée par une baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

➤ Décomposition par nature de poste :

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	488 319	354 608
Dépôts & avoirs des établissements financiers	4 323	3 075
TOTAL	492 642	357 683

➤ **Décomposition par nature de compte :**

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Comptes à vue	10 865	10 118
Emprunts sur le marché monétaire dinars	205 250	252 091
Emprunts sur le marché monétaire devises	276 007	95 021
Intérêts à payer	520	453
TOTAL	492 642	357 683

4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 5.862.975 mDT au 31/12/2014 contre 5.519.652 mDT au 31/12/2013, enregistrant ainsi une augmentation de 343.323 mDT, soit un taux de progression de 6,2 %. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Dépôts en dinars :	5 262 700	5 045 629
- Dépôts à vue	1 220 960	1 249 315
- Dépôts d'épargne	2 016 245	1 957 526
- Bons de caisse	80 993	96 100
- Compte à terme	165 756	169 508
- Comptes spéciaux de placement	1 083 864	766 530
- Certificats de dépôt	496 000	634 500
- Autres sommes dues à la clientèle	198 882	172 150
Dépôts en devises :	582 924	459 627
- Dépôts à vue	281 596	225 717
- Bons de caisse	8 212	8 110
- Compte à terme	44 039	51 054
- Comptes de placement	241 002	157 736
- Autres sommes dues à la clientèle	8 075	17 010
Dettes rattachées :	17 351	14 396
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	2 295	1 593
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	247	126
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	17 671	14 162
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	16 930	19 328
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-19 792	-20 813
TOTAL	5 862 975	5 519 652

4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 373.471 mDT au 31/12/2014 contre 394.589 mDT au 31/12/2013. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31-déc-14	Solde au 31-déc-13
Emprunts matérialisés	35 237	38 704
*Emprunts obligataires	33 717	37 052
*Intérêts à payer	1 520	1 652
Ressources spéciales	338 234	355 885
*Ressources extérieures	142 381	182 875
*Ressources budgétaires	234 215	227 134
*Ecart de conversion sur emprunts	-40 027	-56 221
*Intérêts à payer	1 665	2 097
TOTAL	373 471	394 589

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

4.11.1 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2014 à 2.325 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2014 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2014
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 428
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 504
TOTAL		11 932

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

4.11.2. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2014. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2014
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1 642

4.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 297.457 mDT au 31/12/2014 contre 233.101 mDT au 31/12/2013, soit une augmentation de 64.356 mDT. Ils se présentent comme suit :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Etat, impôts et taxes	14 054	12 278
Impôt sur les sociétés	12 877	5 071
Organismes sociaux	30 882	29 052
Comptes d'ajustement devises	9 865	8 037
Provisions sur comptes d'ajustement devises	477	83
SWAPS devises	-1 891	-505
Congés à payer	9 563	10 787
Produits perçus d'avance	3 803	3 253
Excédent de caisse	1 476	1 357
Charges sur emprunt	51	51
Autres comptes de régularisation passif	2 945	2 539
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	5	4
Comptes liés à la compensation	129 336	65 985
Comptes de régularisation	13 792	18 740
Comptes Etatiques créditeurs	44 416	41 072
Créditeurs divers	15 257	13 664
Fournisseurs d'immobilisations	1 158	70
Provisions pour passifs et charges	9 391	21 563
<i>Provisions pour indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités</i>	8 231	19 654
<i>Provisions suspens inter-sièges</i>	1 160	1 909
TOTAL	297 457	233 101

4.12.1. Avantages postérieurs à l'emploi en faveur du personnel

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2014 s'élève à 8.231 mDT contre 19.654 mDT au 31/12/2013.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

La BNA a contracté à la date du 01/01/2014 une assurance pour couvrir la charge relative au paiement de l'indemnité de départ à la retraite qui est égale à six salaires bruts. Elle a, par conséquent, abandonné le système de provisionnement de l'indemnité de départ à la retraite et a procédé à la reprise de la provision correspondante déjà constituée soit 11.831 mDT.

4.12.2. Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations. La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Suspens créditeurs	Suspens nets	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	873	763	110	18	891	0%	0
Compris entre 90 et 180 jours	156	115	41	9	165	20%	33
Compris entre 180 et 360 jours	196	112	84	13	209	50%	104
Supérieur à 360 jours	946	770	176	77	1023	100%	1 023
Total en mDT	2 171	1 760	411	117	2 288		1 160

4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 611.698 mDT au 31.12.2014 contre 560.269 mDT au 31.12.2013. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2013	Affectation du résultat 2013	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Capital social	160 000				160 000
Dotations de l'Etat	133 000				133 000
Réserves légales	16 000				16 000
Réserves extraordinaires	53 585				53 585
Réserves à régime spécial	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	120 803				120 803
Primes d'émission et de fusion	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	36 874			611	37 485
Résultats reportés avant répartition	90	-90			0
Résultats reportés après répartition	0	-32 872			-32 872

Effet des modifications comptables	-47 515	47 515		0
Résultat net de l'exercice	14 553	-14 553	50 818	50 818
TOTAL	560 269	0	50 818	611 611 698

Les autres mouvements, concernent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 611 mDT.

4.13.1 Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cette dotation est assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003. (Voir note 5-1-2).

Les indicateurs du rétablissement de l'équilibre financiers de la banque (cumulativement) sont :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

Les créances transférées dans le cadre des conventions 133 et 160 ne sont pas prises en compte lors du calcul de ces indicateurs.

4.13.2 Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent au 31/12/2014 à 1.367 mDT. Ils n'ont subi aucun changement par rapport à l'exercice 2013.

	Solde au 31 décembre 2013	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 décembre 2014
Actions propres	-1 367	0	0	-1 367
TOTAL	-1 367	0	0	-1 367

4.13.3. Bénéfice par action

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Bénéfice net de l'exercice avant modification comptable (en mDT)	50 818	14 553
Bénéfice revenant aux actions propres	134	38
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 801	31 915 801
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT	1,592	0,456

4.13.3 Reserve pour fonds social

Le Fonds social est alimenté par les prélèvements annuels sur les résultats distribuables ainsi que des intérêts sur les crédits accordés au personnel. A la date du 31/12/2014 les crédits accordés sur le Fonds social se présentent comme suit :

	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Crédits à l'habitat	21 433	22 338
Crédits moyen de transport	480	583
Crédits soins	316	270
Avances sur primes	9 536	8 597
Autres	120	140
Total	31 885	31 928

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.208.672 mDT au 31/12/2014 contre 1.522.040 mDT au 31/12/2013. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
a- En faveur d'établissements bancaires :	541 345	884 378
- Effets endossés	442 000	835 515
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	81 345	48 863
- Cession créances	18 000	
b- En faveur de la clientèle :	507 327	477 662
- Débiteurs par avals et acceptations	75 831	67 363
- Débiteurs par lettres de garanties	60 150	57 928
- Débiteurs par obligations cautionnées	24 551	18 744
- Débiteurs par cautions fiscales	39 647	45 649
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	281 034	265 187
- Avals emprunts obligataires	1 736	3 603
- Avals billets de trésorerie	24 150	18 900
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	228	288
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000
TOTAL	1 208 672	1 522 040

5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 835.515 mDT au 31/12/2013 à 442.000 mDT au 31/12/2014. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

5.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 460.000 mDT au 31/12/2014 contre 556.000 mDT au 31/12/2013. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Titres de créances	352 000	368 000
Bons du trésor	108 000	188 000
Total	460 000	556 000

5.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2014 des éléments suivants :

	31/12/2014	31/12/2013
Garanties reçues de l'Etat	1 065 758	728 778
Garanties reçues de la clientèle	1 440 491	816 764
TOTAL	2 506 249	1 545 542

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 494.179 mDT en 2014 contre 430.945 mDT en 2013, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 14,7 %. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	4 590	5 737
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 200	3 586
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	34	46
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 324	1 385
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	32	720
Opérations avec la clientèle :	470 220	407 577
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	70 833	59 615
- Intérêts sur crédits à la clientèle	399 387	347 962
Autres intérêts et revenus assimilés	19 369	17 631
TOTAL	494 179	430 945

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 55.919 mDT en 2014 contre 54.758 mDT en 2013. Elles se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	30 819	27 754
Commissions sur opérations Monétique	3 961	3 770
Commissions sur opérations de change	733	912
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 318	2 245
Commissions sur location de coffre-fort	24	24
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	8 430	9 512
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 134	2 041
Commissions sur avals billets de trésorerie	327	358
Commissions diverses	7 173	8 142
TOTAL	55 919	54 758

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 23.822 mDT en 2014 contre 34.771 mDT en 2013. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	12 411	18 578
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	12 370	18 575
- Dividendes & revenus assimilés (+)	41	6
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)		-3
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	11 411	16 193
- Résultat sur opérations de change	8 050	11 855
- Commissions sur change manuel	3 361	4 338
TOTAL	23 822	34 771

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 22.835 mDT en 2014 contre 19.372 mDT en 2013, soit une augmentation de 17,9 %. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Revenus des titres de participation	12 402	11 729
Revenus des obligations	7 600	4 285

Revenus des fonds gérés	2 833	3 358
TOTAL	22 835	19 372

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 246.303 mDT en 2014 contre 214.844 mDT en 2013, soit une augmentation de 14,6 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	56 524	55 416
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	50 936	52 388
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	667	366
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	207	227
- Report / Déport sur opérations de SWAP	4 714	2 435
Opérations avec la clientèle :	183 053	150 838
- Intérêts sur comptes à vue	8 005	7 646
- Intérêts sur comptes d'épargne	73 815	59 639
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	101 233	83 553
Emprunts	5 742	7 238
Autres intérêts et charges	984	1 352
TOTAL	246 303	214 844

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 102.855 mDT en 2014 contre 152.968 mDT en 2013, soit une diminution de 32,8 %. Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	-110 827	-150 876
- Dotations aux provisions pour créances douteuses	-112 574	-176 612
- Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-7 081	-15 195
- Dotations aux provisions additionnelles	-37 826	-14 323
- Reprises sur provisions pour créances douteuses	44 434	54 724
- Reprises sur provisions additionnelles	4 244	1 447
- Reprises sur provisions des Créances cédées à SOFINREC	40 437	-
- Créances cédées à SOFINREC	-41 083	-
- Créances cédées ou passées par pertes	-1 411	-1 011
- Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	33	94
Dotations aux provisions pour risques et charges	7 972	-2 092
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-5 236	-5 880
- Reprises de provisions pour risques et charges	13 208	3 788
TOTAL	- 102 855	- 152 968

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 2.836 mDT en 2014 contre 5.188 mDT en 2013. Il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-2 321	-4 866
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-2 735	-1 807
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres FCP	-18	-199
Reprise de provisions sur titres FCP	76	
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1	-1
Gains sur portefeuille d'investissement	1	1
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	774	199
Reprises de provisions pour fonds gérés	1 388	1 485
TOTAL	-2 836	-5 188

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 144.628 mDT en 2014 contre 126.975 mDT en 2013, soit une augmentation de 13,9 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Salaires	100 297	91 151
Charges sociales et fiscales	29 710	25 863
Autres charges du personnel	6 337	6 495
Charges sur assurance IDR & Epargne collective (*)	9 508	
Variation des congés à payer	-1 224	3 466
TOTAL	144 628	126 975

*Assurance IDR : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite qui se monte à six salaires bruts. La cotisation s'élève à **6.124** mDT.

*Assurance Epargne collective : la BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance Epargne collective auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour financer le complément de retraite du personnel de la BNA. La prime annuelle relative à l'exercice 2014 s'est élevée à 4.230 mDT dont 20% à la charge du personnel de la banque. La charge supportée par la banque au 31/12/2014 s'élève à **3.384** mDT.

6.9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est une **perte** de 32 mDT en 2014 contre un **gain** de 14.423 mDT en 2013, ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Profits exceptionnels	381	14 472
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	177	72
Déficit de caisse	-11	-16
Pénalités et amendes fiscal	-22	-105
Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	-557	
TOTAL	-32	14 423

6.10. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	(En mDT)
Résultat net	50 818
Réintégrations :	186 040
- Impôt sur les sociétés	12 877
- Amendes et pénalités	22
- Timbres de voyage	1
- Charge divers non déductibles	3 808
- Pertes non déductibles	221
- Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	557
- Subvention amical BNA	600
- Provisions pour risques divers	5 237
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	2 321
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	2 735
- Provisions pour dépréciation des titres FCP	18
- Provisions collectives sur créances non classées	7 081
- Provisions pour créances douteuses	150 400
- Créances abandonnées	162
Déductions :	31 657
- Reprise de provisions pour risques et charges	13 208
- Reprise de provisions additionnelles 2012 & antérieures	3 436
- Reprise de provisions pour fonds gérés	348
- Reprise de provisions pour dépréciation des titres	478
- Reprise de provisions pour dépréciation des titres FCP	76
- Dividendes sur titres des participations	12 353
- Dividendes et plus values sur fonds gérés	1 758
Résultat corrigé	205 201
Moins :	
- Provisions déductibles des titres côtés (participation)	4
- Provisions déductibles des titres côtés (fonds gérés)	376

- Provisions pour créances douteuses	150 400
- Provisions collectives sur créances non classées	7 081
Résultat fiscal	47 340
<i>Dégrèvements fiscaux :</i>	
- Réinvestissements en zones de développement régional «sans minimum d'impôt »	549
- Réinvestissements «avec minimum d'impôt»	10 000
Résultat imposable	36 791
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)	12 877

7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

7.1 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2014, un flux de trésorerie net positif de 77.261 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 314.341 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 410.618 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 340.367 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 140.767 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 9.554 mDT.

7.2 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2014, un flux de trésorerie net négatif de 104.707 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 118.420 mDT et 6.262 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 19.974 mDT.

7.3 Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2014, un flux de trésorerie net négatif de 20.585 mDT provenant des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 17.219 mDT et de la distribution de 31 mDT de dividendes.

7.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 549.516 mDT au 31/12/2014 contre un solde négatif de 501.485 mDT au 31/12/2013. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2014 :

(En mDT)	
Liquidités en dinars tunisiens :	105 443
- Caisse dinars	39 062
- Avoirs à la BCT en dinars	18 020
- Avoirs en CCP	882
- Mouvements IBS	8 459
- Avoirs auprès du TGT	357
- Placements en dinars	41 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 476

- Correspondants créditeurs en dinars	-10 813
Liquidités en devises :	41 638
- Caisse devises	10 264
- Avoirs à la BCT devises	19 656
- Correspondants débiteurs en devises	359
- Correspondants créditeurs en devises	-52
- Placements en devises	11 411
Emprunts en dinars	-665 250
Emprunts en devises	-276 007
Placements supérieurs à 3 mois (*)	244 660
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2014	-549 516

(*) Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

8. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

- La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2013 et le 31/12/2014, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2013	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2014
94 958 324	(3 282 574)	-	-	91 675 750

- Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2013 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 391 946 DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 s'élèvent à 364 037 DT hors taxes.

- La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2014, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 23 434 DT hors taxes ;
- La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2014, s'élève à 30 000 DT hors taxes.
- La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé en hors taxe, au cours de l'exercice 2014 un montant de 17 547 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 12.478 DT pour la commission de tenue de compte.
- La BNA est le dépositaire de ses 2 filiales SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2014 s'élèvent respectivement à 1000 DT et 609 676 DT hors taxes.
- La SICAV Placement Obligataire a souscrit auprès de la BNA des certificats de dépôts, l'encours s'élève à 48 500 000 DT au 31/12/2014.
Au cours de l'exercice 2014, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 4 091 424 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2014 est de 3 332 500 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 280 360 DT au cours de l'exercice 2014.
- La société Tunis-Ré a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2014 est de 666 500 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 56 072 DT au cours de l'exercice 2014.
- La société Tunis-Ré a souscrit auprès de la BNA des certificats de dépôts, l'encours s'élève à 11 500 000 DT au 31/12/2014.
- La SOFINREC a souscrit auprès de la BNA des certificats de dépôts, l'encours s'élève à 1 000 000 DT au 31/12/2014.
- La SIP-SICAR, filiale de la BNA, assure pour le compte de cette dernière la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2013 et le 31/12/2014, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2013	Remboursements	Affectations	Solde au 31/12/2014
10 000 000	-	-	10 000 000

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 comptabilisées s'élèvent à 108 743 DT hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2014 à la SIP SICAR un montant de 79 522 DT hors taxes au titre de l'exercice 2013.

12. La société Tunisie Informatique Services loue un local utilisé comme siège social auprès de la BNA . Le loyer relatif à l'année 2014 s'élève à 12 814 dinars HT.
13. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2014, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 651 350 DT.
14. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2014, du matériel informatique pour 1 582 543 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 299 642 DT.
15. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque :
- Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT ;
 - Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

La SODINO possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2014 pour un montant de 2 000 000 dinars. Au 31 décembre 2014, les intérêts courus non échus en rémunération de ces dépôts s'élèvent à 77 059 DT. Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 9 417 DT hors taxes.

16. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2014, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES ŒILLETS	7 500
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	6 250
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 125
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 250
ESSOUKNA	14 130
SIMPAR	6 611
SODINO	2 500
AGRO SERVICES	2 500
T I S	3 894
GEVE	2 500

17. Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Encours
SIMPAR	20 292
LES ŒILLETS	6 196
ESSOUKNA	37 630
SOGEST	56

SIVIA	26 822
EL MADINA	27 420
BNA CAPITAUX	2
Sté SIP SICAR	0,323
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	363
Sté AGRO-SERVICES	1 814
Sté Générale des Ventes	955
SODET SUD	2 676
SOFINREC	31 345

18. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent 639 687 mDT au 31/12/2014 :

(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2014
Office des Céréales	631 148
Office du Commerce de la Tunisie	50
Mr Magtouf Lotfi	6
Mr Jlassi Taoufik	16
Mr Nouredine BEN HASSEN	33
CTAMA	5 314
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	3 066
Mr TLILI Ammar	54
TOTAL	639 687

19. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2014 totalisent la somme de 52 813 DT.

20. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2014		Commissions encaissées en 2014	Intérêts de l'exercice 2014	
	<i>Débiteur</i>	<i>Créditeur</i>		<i>Encaissés</i>	<i>Servis</i>
SIMPAR	-	1 781 523	107 374	-	-
SIVIA	-	284 161	14 228	-	-
ESSOUKNA	1 870 950	-	-	-	6 856
AGRO-SERVICES	-	19 972	11 161	-	5 401
TIS	-	65 543	15 101	23 970	-
BNA CAPITAUX	-	2 363 780	232	-	-
LES ŒILLETS	320 746	-	2 640	-	177
SOFINREC	-	494 427	438	1 258	9 250
SODINO	-	812 627	-	-	-
POS	-	3 969 017	-	-	195 259

SOGEST	-	27 644	-	-	-
EL MEDINA	254 561	-	25 161	-	-
SICAR INVEST	-	245 415	-	1 005	-
SIP SICAR	-	382 138	191	-	-
SOIVM SICAF	-	3 711	191	-	-
SICAV BNA	-	471 472	-	-	2 874
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1 421	86	-	40
SOJET SUD	10 326	-	-	-	-
ZIED	-	437	-	-	-

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA**

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole (BNA), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués au paragraphe 3.1, nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 font apparaître un total bilan net de 8 097 millions de dinars et un résultat positif de 50,818 millions de dinars.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 Nos travaux d'audit ont été limités par :

- Les insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers.

Il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...).

- L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client. Conséquemment, la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de l'article 9 de la circulaire de la BCT n°91-24 n'a pu être appréciée.

- L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la Banque.

- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.

- L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.

3.2 Contrairement aux règles de validité juridique régissant les sûretés, dûment rappelées par la législation en vigueur, la banque maintient des garanties hypothécaires, après leur extinction, pour la couverture comptable de certains engagements. L'incidence de cette qualification sur les provisions requises ne peut être estimée, avec approximation suffisante, avant l'achèvement des actions de revue des garanties entamée par les structures de la Banque.

3.3 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.7 & 4.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation. Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 47,550 millions de dinars et à 129,336 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

3.4 Les engagements de la BNA déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont supérieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 26 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

3.5 La BNA ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

3.6 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 4.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

3.7 La BNA n'a pas procédé à l'inventaire physique exhaustif de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 57 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la BNA ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées aux paragraphes 3.1 à 3.7, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Nationale Agricole «BNA» au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les fonds propres de la banque comportent une dotation de l'Etat d'un montant de 133 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

Les deux conventions relatives à ces dotations signées avec l'Etat Tunisien en date du 16 mars 1995 et du 17 février 2004 mettent à la charge de la banque la communication au Ministère des Finances, avant la fin du mois de juin de chaque année, d'un rapport portant sur les indicateurs de rétablissement de l'équilibre financier dûment approuvé par le conseil d'administration et certifié par les commissaires aux comptes.

En dépit de nos recommandations, les indicateurs de rétablissement de l'équilibre financier relatifs aux exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 demeurent, à ce jour, non établis par la banque.

2. Les risques encourus sur les entreprises publiques s'élèvent au 31 décembre 2014 à 604 millions de dinars. Certains engagements d'entreprises qui connaissent des difficultés financières n'ont pas été provisionnés compte tenu du caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir leur stabilité financière.

3. Les actifs de la banque comportent 144 millions de dinars au titre de créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et la loi n°99-65 du 15 juillet 1999.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers.

Ainsi qu'il a été reporté au niveau de notre opinion sur les états financiers, nos rapports font état d'insuffisances majeures au niveau du système d'information de la banque.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

4. Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises conforme aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

5. La BNA affiche au 31 décembre 2014 un ratio de liquidité, rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 87,9 % soit une insuffisance de 12,1 % par rapport au minimum de 100% prévu par l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

6. La BNA affiche au 31 décembre 2014 un ratio de solvabilité, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif (bilan et hors bilan) net pondéré suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24, de 8,99 % soit une insuffisance de 1,01 % par rapport au minimum de 10% prévu par l'article 4 de la dite circulaire.

En application de l'article 6 ter de la circulaire 91-24, les dépassements par rapport aux normes de division et de couverture des risques prévues par les articles 1,2 et 3 ont été ajoutés avec une pondération de 300% au total des risques encourus servant pour le calcul du ratio de solvabilité ce qui a significativement impacté le ratio de solvabilité de la banque. Le ratio de solvabilité passe ainsi de 10,04 % à 8,99 % après considération des dépassements pondérés de 300%.

Ces dépassements concernent les risques encourus sur le groupe BNA qui s'élèvent à 254 millions de dinars soit un dépassement de 79 millions de dinars par rapport à la limite de 25 % des fonds propres nets prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 et les risques encourus sur les parties liées au sens de l'article 23 de la loi 2001-65 qui s'élèvent à 894 millions de dinars soit un dépassement de 194 millions de dinars par rapport à la limite de 100% des fonds propres nets prévue par l'article 3 de la circulaire BCT n°91-24.

Le total des dépassements pondérés ajoutés aux risques encourus de la banque s'élève à 817 millions de dinars.

Tunis, le 19 octobre 2015
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

ACB
Ziad KHEDIMALLAH

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE- BNA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. Courant 2014, la BNA a signé avec sa filiale la société financière de recouvrement des créances, une convention de cession de créances douteuses d'une valeur nominale de 53,042 millions de dinars couvertes par des provisions et des agios et intérêts réservés de l'ordre de 43,747 millions de dinars. Le prix de cession de ce lot a été fixé pour 5,006 millions de dinars.
2. Courant 2014, la BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2014 s'élève à 6,124 millions de dinars.
3. Courant 2014, la BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2014 s'élève à 3,384 millions de dinars.
4. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2014, par les filiales et entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2014, un montant de 63 millions de dinars, réparti comme suit :

Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours 31/12/2014	Taux d'intérêt	Relation
certificats de dépôts	31/12/2014	09/01/2015	1 500 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	28/12/2014	06/01/2015	1 000 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	27/12/2014	05/01/2015	2 000 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	26/12/2014	04/01/2015	1 000 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	24/12/2014	02/01/2015	2 500 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	23/12/2014	01/01/2015	2 000 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	30/12/2014	08/01/2015	5 000 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	28/12/2014	06/01/2015	2 000 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	26/12/2014	04/01/2015	1 000 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	27/12/2014	05/01/2015	2 000 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	24/12/2014	02/01/2015	4 500 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	23/12/2014	01/01/2015	4 500 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	22/12/2014	31/12/2014	4 500 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	22/12/2014	31/12/2014	14 500 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	31/12/2014	09/01/2015	500 000	5,43	SICAV Placement Obligataire
certificats de dépôts	23/12/2014	01/01/2015	11 500 000	4,93	Tunis-Ré
certificats de dépôts	23/12/2014	21/01/2015	1 000 000	4,43	SOFINREC
BNA placement	30/05/2014	21/05/2016	2 000 000	6,22	SODINO
Total en Dinars			63 000 000		

5. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, courant 2014, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2014, un montant de 36 millions de dinars, réparti comme suit :

Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2014	taux d'intérêt	Relation
BNA placement	09/12/2014	08/03/2015	2 300 000	5,93	CTAMA
BNA placement	26/03/2014	20/03/2016	400 000	7,98	CTAMA
BNA placement	09/01/2014	29/12/2016	2 000 000	8,05	CTAMA
BNA placement	11/03/2014	28/02/2017	1 000 000	7,98	CTAMA
BNA placement	15/04/2014	31/03/2017	400 000	8,02	CTAMA
BNA placement	12/12/2014	11/03/2015	30 000 000	8,03	CNSS
Total en dinars			36 100 000		

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

6. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses capitaux propres. Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.
7. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention). Conformément à cette convention, la BNA a inscrit cette dotation parmi ses engagements hors bilan sous la rubrique "Cautions, Avals et autres garanties données". Par ailleurs, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.
8. Antérieurement à l'exercice audité, Certaines créances impayées ont été prises en charge par l'État et ce vertu de :
 - L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles.
 - L'article 25 de la même loi: Pris en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts
 - L'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 : Prise en charge l'État des créances abandonnées par la BNA et ce pour les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Ces montants sont remboursés sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000.

Les créances prises en charge par l'État ont totalisé 353,642 millions de dinars. Au 31/12/2014, l'encours des dites créances s'élève à 143,611 millions de dinars.

9. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec sa filiale SIP-SICAR trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(En mille dinars)			
Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2014
Fonds gérés SIP 1	2010	1 500	1 500
Fonds gérés SIP 2	2011	2 500	2 500
Fonds gérés SIP 3	2012	6 000	6 000
Total		10 000	10 000

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Au cours de l'exercice 2014, la BNA a comptabilisé une charge globale de 108 743 DT HTVA au titre de ces différentes commissions.

10. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(en mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2014
Fonds géré 1	1997	4 500	1 748
Fonds géré 2	1997	2 057	904
Fonds géré 3	1998	5 550	378
Fonds géré 4	1999	7 350	4 550
Fonds géré 5	2000	7 000	3 338
Fonds géré 6	2001	7 000	2 608
Fonds géré 7	2002	5 000	2 603
Fonds géré 8	2003	3 500	2 085
Fonds géré 9	2005	1 500	1 056
Fonds géré 10	2006	5 000	3 082
Fonds géré 11	2007	2 500	1 824
Fonds géré 12	2008	8 500	8 500
Fonds géré 13	2009	20 000	20 000
Fonds géré 14	2010	15 000	15 000
Fonds géré 15	2011	10 000	10 000
Fonds géré 16	2012	8 400	8 400
Fonds géré 16-bis	2012	5 600	5 600
Total		118 457	91 676

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0.5% décomptée sur l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 mille dinars par an ;
- Commission de recouvrement de :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Au cours de l'exercice 2014, la BNA a comptabilisé une charge globale de 364 037 DT HTVA au titre de ces différentes commissions.

11. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

(en mille dinars)

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2014
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450
Total		900	900

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 DT par fonds ;

- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Au cours de l'exercice 2014, la BNA a comptabilisé une charge globale de 9 417 DT au titre de ces différentes commissions.

12. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces SICAV.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% (hors taxes) du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission nette encaissée au cours de l'exercice 2014 s'élève à 617 219 DT TTC.
- 0,1% (TTC) du montant de l'actif net du FCP. La commission nette encaissée au cours de l'exercice 2014 s'élève à 107 363 DT TTC.
- 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

13. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000 DT hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière. Le montant servi au cours de l'exercice 2014, s'élève à 37 753 DT ;
 - une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé. Le montant servi au cours de l'exercice 2014, s'élève à 20 706 DT TTC ;
 - des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2 500 DT par valeur. Le montant servi au cours de l'exercice 2014, s'élève à 15 099 DT TTC.
- Les services accomplis, pour le compte des clients de la BNA, seront rémunérés conformément à la tarification de la BNA capitaux affichée au public. Toutefois, pour toutes les opérations boursières passant par le réseau de la BNA, il a été convenu de partager les commissions de transactions à parts égales. La quote-part revenant à la BNA est de l'ordre de 405,254 DT.

14. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS», certains de ses locaux.

Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

(En dinars)					
Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2014
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	deuxième année de la location	7515
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	deuxième année de la location	6 356
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	deuxième année de la location	5 769
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	deuxième année de la location	3 794
TIS	14 400 (TTC)	01/01/2011	5%(tous les deux ans)	troisième année de la location	12 814
Total					36 248

15. La rémunération facturée par la société Tunisie Informatique Services «TIS» au titre de l'opération de maintenance du matériel informatique de la BNA totalise la somme de 651 350 DT.

16. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2014, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services «TIS» ont totalisé la somme de 1 882 185 DT.

17. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et entreprises associées totalisent, au 31 décembre 2014, un montant de 155 625 mille dinars, réparti comme suit :

SOCIETE	En-cours au 31/12/2014
BNA CAPITAUX	1 806
SIMPAR	20 292 499
SIVIA	26 821 735
EL MADINA	27 419 813
STE ESSOUKNA	37 629 840
SOGEST	55 691
STE SIP SICAR	323
STE TSIE INFORMATIQUE SCES	363 121
IMMOBILIERE DES CÉILLETS	6 195 746
STE GENERALE DES VENTES	954 720
SOFINREC	31 345 263
SODET SUD	2 675 502
SOGEST	55 691
AGROSERVICES	1 813 552
Total en Dinars	155 625 302

18. Antérieurement à l'exercice audité, les filiales et entreprises associés de la BNA ont souscrit à l'emprunt obligataire émis par cette dernière en 2009 d'un montant global de 50 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4 % l'an.

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par cet emprunt se détaillent comme suit :

SOCIETE	Encours au 31/12/2014	Intérêts 2014
SICAV PLACEMENT OBLIGATAIRE	3 332 500	280 360
TUNIS-RE	666 500	56 072
Total en Dinars	3 999 000	336 432

19. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associés de la BNA et accusant des soldes créditeurs ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2014, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2014	Commissions encaissées en 2014	Intérêts 2014	
			Encaissés	Servis
SIVIA	284 161	14 228	-	-
AGRO-SERVICES	19 972	11 161	-	5 401
TIS	65 543	15 101	23 970	-
BNA CAPITAUX	2 363 780	232	-	-
SOFINREC	494 427	438	1 258	9 250
SODINO	812 627	-	-	-
POS	3 969 017	-	-	195 259
SOGEST	27 644	-	-	-
SICAR INVEST	245 415	-	1 005	-
SIP SICAR	382 138	191	-	-
SOIVM SICAF	3 711	191	-	-
SICAV BNA	471 472	-	-	2 874
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 421	86	-	40
ZIED	437	-	-	-

20. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent, au 31 décembre 2014, un montant de 639 672 mille dinars, réparti comme suit :

SOCIETE	Encours au 31/12/2014
OFFICE DES CEREALES	631 148 022
OFFICE DE COMMERCE DE TUNISIE	50 000
CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE	3 066 460
CTAMA	5 314 348
Mr MAKTOUF LOTFI	6 475
Mr JLASSI TAOUFIK	16 296
Le Directeur Général adjoint	53 509
Le secrétaire général	33 436
Total en Dinars	639 688 546

21. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2014 la somme de 666,5 mille dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2014 sont de l'ordre de 56,072 mille dinars.

22. L'encours des conventions de dépôts à terme souscrits, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2014, un montant de 32 millions de dinars, réparti comme suit :

Nature	date de souscription	date d'échéance	Encours 31/12/2014	taux d'intérêt	Relation
certificats de dépôts	31/12/2012	04/01/2016	1 000 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	31/12/2012	04/01/2016	1 000 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	28/12/2012	01/01/2016	4 000 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	06/12/2012	10/12/2015	3 500 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	20/11/2012	24/11/2015	10 000 000	6,62	CTAMA
certificats de dépôts	06/12/2012	10/12/2015	3 500 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	06/12/2012	10/12/2015	500000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	31/12/2012	04/01/2016	1500000	6,65	CTAMA
BNA placement	09/05/2013	30/04/2015	500 000	6,7	CTAMA
BNA placement	30/04/2013	24/04/2015	500 000	6,33	CTAMA
BNA placement	09/05/2013	30/04/2015	4 000 000	6,7	CTAMA
BNA placement	28/10/2013	20/10/2015	628 000	6,22	OCT
BNA placement	28/10/2013	20/10/2015	103 000	6,22	OCT
BNA placement	28/10/2013	20/10/2015	939 000	6,22	OCT
BNA placement	28/10/2013	20/10/2015	87 000	6,22	OCT
BNA placement	28/10/2013	20/10/2015	356 000	6,22	OCT
Total en dinars			32 113 000		

III. Obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par la décision du Premier Ministre en date 25 octobre 2011. Cette rémunération se détaille comme suit :

Nature	Rémunération mensuelle
Salaire de base	900
Indemnité de logement	200
Indemnité de gestion	350

Indemnité de représentation	1730
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	2670
Total brut	5850

Le PDG bénéficie, en outre, mensuellement d'une indemnité de chargé de mission auprès du Ministère des finances, en vertu du décret n°2013-1357 du 6 mars 2013, d'un montant de 1020 dinars et d'une indemnité spéciale en vertu du décret n°2014-12 du 10 janvier 2014 d'un montant de 745 dinars.

Les avantages en nature sont un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique.

- Les rémunérations du Directeur Général Adjoint ainsi que celle du secrétaire général en fonction, sont fixées par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;
- Le montant des jetons de présence (gestion 2013) a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 août 2014 à 5 000 DT par administrateur. La charge supportée par la banque à ce titre s'élève à 52 813 DT.

2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	PDG		DGA et secrétaire général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme	130 375	21 123	282 691	135 587	52 813	52 813
Avantages postérieurs à l'emploi (*)	-	-	934	9 017	-	-
TOTAL	130 375	21 123	283 625	144 605	52 813	5 813

(*) La charge relative au paiement de l'indemnité de départ à la retraite est couverte à partir de l'année 2014 par un contrat d'assurance souscrit auprès de la CTAMA

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 19 octobre 2015
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

ACB
Ziad KHEDIMALLAH

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 qui annulent et remplacent ceux publiés au bulletin officiel du CMF n°4963 du 23 octobre 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Fathi SAIDI et Ziad KHEDIMALLA .

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2014	2013
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	5.1	107 815	149 541
Créances sur les établissements bancaires	5.2	87 081	103 520
Créances sur la clientèle	5.3	6 774 341	6 476 127
Portefeuille commercial	5.4	634 650	618 376
Portefeuille d'investissement	5.5	456 480	329 514
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.6	36 646	35 964
Valeurs immobilisées	5.7	62 013	60 389
Autres actifs	5.8	423 900	359 769
Ecarts d'acquisition (Goodwill)		2	7
TOTAL ACTIF		8 582 928	8 133 207
PASSIF			
Banque centrale, CCP		460 115	556 102
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5.9	492 642	357 684
Dépôts de la clientèle	5.10	5 801 580	5 487 432
Emprunts et ressources spéciales	5.11	392 266	395 511
Autres passifs	5.12	371 023	310 577
TOTAL PASSIF		7 517 626	7 107 305
INTERETS MINORITAIRES			
		440 426	446 010
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (32 millions d'actions de VN = 5 DT au 31/12/2014)	5.13	160 000	160 000
Capital non appelé	5.13	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	-3 620	-3 274
Réserves consolidées	5.13	322 788	330 548
Autres capitaux propres consolidés	5.13	131 491	131 338
Résultats reportés consolidés		-41 317	-57 434
<i>Reports à nouveau consolidés</i>		-41 317	-1 335
<i>Effets des modifications comptables consolidés</i>		-	-56 099
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.13	55 533	18 715
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE		624 876	579 893
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		8 582 928	8 133 207

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2014	2013
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	6.1	<u>1 208 300</u>	<u>1 521 819</u>
a - En faveur d'établissements bancaires		541 345	884 378
b - En faveur de la clientèle		506 955	477 441
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000
Crédits documentaires		<u>451 123</u>	<u>742 543</u>
a - Débiteurs par accréditifs export devises		54 450	123 068
b - Débiteurs par accréditifs import devises		396 673	619 475
Actifs donnés en garantis	6.2	<u>460 000</u>	<u>556 000</u>
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		<u>2 119 423</u>	<u>2 820 362</u>
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		<u>297 655</u>	<u>314 011</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés		297 655	314 011
Engagements sur titres		<u>8 549</u>	<u>9 098</u>
a - Participations non libérées		8 549	9 098
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		<u>306 204</u>	<u>323 109</u>
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues	6.3	<u>2 406 829</u>	<u>1 457 183</u>
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		<u>2 406 829</u>	<u>1 457 183</u>

ETAT DES RESULTATS CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2014	2013
Intérêts et revenus assimilés	7.1	480 783	421 765
Commissions	7.2	58 427	56 521
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	7.3	50 051	60 889
Revenus du portefeuille investissement	7.4	20 724	16 533
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>		609 985	555 708
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-243 074	-211 262
Commissions encourues		-1 151	-1 159
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-341	-60
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>		-244 567	-212 480
PRODUIT NET BANCAIRE		365 419	343 228
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	7.6	-96 113	-152 724
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	7.7	3 078	-4 015
Autres produits d'exploitation		85 623	96 326
Frais de personnel	7.8	-156 374	-136 934
Charges générales d'exploitation		-93 539	-93 309
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		-6 400	-7 164
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		101 694	45 408
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		1 750	1 710
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.9	-1 488	11 830
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		101 957	58 948
Impôt sur les bénéfices	7.10	-23 647	-13 582
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		78 310	45 366
Intérêts minoritaires		-22 776	-26 651
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		55 533	18 715
<i>Résultat net de l'exercice, part du groupe</i>		55 533	18 715
<i>Effet des modifications comptables, part du groupe</i>		-	-56 099
<i>Résultat après modifications comptables, part du groupe</i>		55 533	-37 384

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre

Notes

2014

2013

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

1- Produits d'exploitation bancaire encaissés	553 750	509 336
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées	-244 361	-208 770
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-19 897	17 565
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	-384 849	-411 796
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle	353 091	279 163
6- Titres de placement	-8 738	68 583
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-143 928	-195 011
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-18 659	45 459
9- Impôt sur les sociétés	-15 175	-14 303

<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'exploitation</i>	8.1	71 233	90 227
--	------------	---------------	---------------

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	18 541	21 031
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-110 392	50 261
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations	-7 378	-5 198
4- Plus-values sur titres de participations	3	287

<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'investissement</i>	8.2	-99 226	66 381
--	------------	----------------	---------------

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

1- Actions propres et d'auto-contrôle	-	-
2- Emission d'actions par la mère	-	-
3- Emission d'actions par les filiales	4 355	-35 056
4- Emission d'emprunts	-	-
5- Remboursement d'emprunts	-2 798	-3 335
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales	-17 219	-48 776
7- Dividendes versés	-1 900	-28 162

<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>	8.3	-17 562	-115 329
--	------------	----------------	-----------------

Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités	-	-
--	---	---

Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	-45 554	41 279
--	----------------	---------------

Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	-491 238	-532 517
--	-----------------	-----------------

Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	-536 793	-491 238
--	------------	-----------------	-----------------

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014**

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de **16** directions régionales, **3** succursales et **166** agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2014 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 531 373	37 656 865	23,54%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
Autres	14 885 563	74 427 815	46,52%
<i>Dont Africa emerging market fund</i>	1 383 103	6 915 515	4,32%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles et Techniques applicables en la circonstance.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Principes de consolidation

3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Une entité est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lorsqu'elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers et qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées opérant dans le domaine des services financiers.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

3.1.2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée permise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

3.1.3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- *Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le domaine des services financiers*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

- *Présentation des états financiers consolidés de synthèse*

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le domaine des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé "Autres actifs" et "Autres passifs".

- *Retraitement des créances bancaires cédées aux sociétés de recouvrement filiales*

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2014, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC onze lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat interne sur cession, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif" sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 11, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, à base consolidée, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés après annulation des produits correspondants constatés dans les comptes individuels de la filiale.

Des provisions complémentaires sur ces créances, classées 4 à base consolidée, seront constatées pour ramener leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

De même des provisions additionnelles ont été constatées au titre de ces créances en appliquant un taux de décote de 100% pour tous les lots 5 à 11.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

- *Intégration globale des OPCVM*

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants imputés directement en capitaux propres :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

- *Élimination des opérations réciproques*

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- *Déconsolidation*

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.2.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.2.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 6 & 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 8 ans

iii. Provisions collectives :

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

3.2.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

Les autres titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.4. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.6. Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Plus ou moins-values sur actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle".

3.7. Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupes sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1 Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie). Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8. Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.9.1 Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.9.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2014 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	25%	25%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	25%	25%
ESSOUKNA	25%	25%
SIVIA	25%	25%
SPI MADINA	25%	25%
LES ŒILLETS	25%	25%
Autres activités		
Tunisie Informatique Services	25%	25%
SODET SUD	25%	25%
SOGEST	25%	25%
AGROSERVICES	10%	10%
ZIED SARL	25%	25%

3.9. Information sectorielle :

Le groupe est géré essentiellement en deux pôles d'activités :

- Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créances, capital-risque, gestion de portefeuille,...)
- La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au groupe.

3.10. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers consolidés

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière du Groupe et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2013
Impayés en intérêts MLT Agles sur fonds extérieurs devenus fonds propres suite à la convention BNA/MF conclue en 2013	AC3C	AC3B	7.570
Agios réservés sur impayés en intérêts MLT Agles sur fonds extérieurs devenus fonds propres suite à la convention BNA/MF conclue en 2013	AC3C	AC3B	-7.570

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 21 entités au 31 décembre 2014 :

- 18 filiales traitées par intégration globale ;
- 3 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Établissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	98,82%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	IG	100,00%	98,26%
SOFINREC	IG	100,00%	98,49%
SIACR INVEST	IG	91,62%	83,65%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,30%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	74,34%
SICAF Participations	IG	99,99%	98,81%

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
SICAV BNA (2)	IG	30,57%	27,20%
Placement Obligataire SICAV (2)	IG	0,07%	0,04%
TUNIS-RE	ME	19,70%	16,97%
SODINO	ME	27,75%	27,42%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	IG	33,93%	33,04%
ESSOUKNA	IG	70,26%	23,17%
SIVIA	IG	99,99%	41,79%
SPI MADINA	IG	100,00%	40,61%
LES ŒILLETS	IG	100,00%	52,34%
Autres activités			
SODET SUD	IG	62,98%	44,65%
Tunisie Informatique Services	IG	71,92%	45,27%
SOGEST	IG	94,74%	44,46%
AGROSERVICES	IG	34,85%	34,44%
ZIED SARL	IG	100,00%	30,32%
GENERALE DES VENTES	ME	50,00%	49,40%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 33,93% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. 11,76% des droits de vote au sein de cette société reviennent à la CTAMA, les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	Nombre	% de droits de vote
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	35	14,47%
Personnes physiques détenant individuellement entre 1% et 5%	2	2,68%
Personnes morales détenant individuellement entre 1% et 5%	5	8,72%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 1%	941	28,44%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière. Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure les fonctions de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celles de gestionnaire.

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 107.815 mDT au 31/12/2014 contre 149.541 mDT au 31/12/2013, soit une diminution de 41.727 mDT due essentiellement à la diminution des avoirs auprès de la BCT en dinars et des prêts sur le marché monétaire en devises à la BCT, compensée en partie, par une augmentation des avoirs en caisse en dinars et des avoirs auprès de la BCT en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Avoirs en caisse en dinars	39 065	36 595
Avoirs en caisse en devises	10 263	10 078
Avoirs auprès de la BCT en dinars	18 020	22 544
Avoirs auprès de la BCT en devises	19 665	16 467
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises) (*)	-306	-279
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	11 411	49 611
Intérêts à percevoir	-	1
Mouvements IBS	8 459	13 790
Avoirs auprès du CCP	882	379
Chèques TGT	356	356
TOTAL	107 815	149 541

5.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 103.520 DT mDT au 31 décembre 2013 à 87.081 mDT au 31 décembre 2014, soit diminution de 16.440 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
a - Créances sur les établissements bancaires	61 511	70 662
Comptes à vue	5 481	5 510
Prêts sur le marché monétaire dinars	56 000	65 000
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises) (*)	-196	-184
Intérêts à percevoir	226	336
b - Créances sur les établissements financiers	25 570	32 859
Comptes à vue	3 394	4 072

Prêts sur le marché monétaire dinars	21 800	28 330
Créances rattachées sociétés de leasing	293	251
Intérêts à percevoir	83	206
TOTAL	87 081	103 520

5.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31 décembre 2014 à 6.774.341 mDT contre 6.476.127 mDT au 31 décembre 2013, enregistrant ainsi un accroissement de 298.214 mDT (5%). La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	787 148	411 270	-2 848	-	-404 374	791 196
- Comptes débiteurs	48 881	-	-	-	-	48 881
- Autres concours à la clientèle	489 217	104 417	-2 848	-	-97 877	492 909
- Crédits sur ressources spéciales	249 050	306 853	-	-	-306 497	249 406
Engagements commerciaux et industriels :	6 836 984	167 724	-18 316	-	-201 756	6 784 637
- Comptes débiteurs	787 476	28 021	-	-	-67318	748 179
- Autres concours à la clientèle	5 924 217	122 170	-18 316	-	-117 423	5 910 648
- Crédits sur ressources spéciales	125 292	17 533	-	-	-17 015	125 810
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	21 432	-	-	-464	-	20 968
Créances bancaires détenues par des SRC (note 5.3.1)	301 569	30 682	-	-	-51 093	281 158
Provisions sur créances classées (*)	-	-	-	-1 038 230	-	-1 038 230
Provisions collectives sur créances non classées	-	-	-	-65 929	-	-65 929
TOTAL AU 31/12/2014	7 947 674	609 677	-21 164	-1 104 623	-657 223	6 774 341
TOTAL AU 31/12/2013	7 528 773	568 673	-16 180	-989 586	-615 554	6 476 127

(*) Dont des provisions additionnelles sur les créances bancaires prévues par la Circulaire BCT 2013-21 : 93.973 mDT constatés par la BNA et 30.795 mDT constatés par la SOFINREC.

5.3.1. Créances bancaires détenues par des SRC

La Banque a cédé, durant l'exercice 2014, un lot de créances contentieuses à la Société de Recouvrement des Créances (SOFINREC) portant sur un montant global de 53.042 mDT dont 1.540 mDT d'intérêts réservés, 1.770 mDT d'agios sur comptes courants réservés et 40.437 mDT de provisions constituées. Le prix de cession de ce lot a été fixé à 5.006 mDT.

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente, par lot, au 31 décembre 2014 comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Lots ayant fait l'objet de radiation en consolidation	-	14	-	-	14
Lot n°5 (cédé le 31/12/2005)	94 579	5 335	-85 987	-13 928	-
Lot n°6 (cédé le 31/12/2005)	45 785	4 829	-43 451	-7 164	-
Lot n°7 (cédé le 31/12/2006)	41 476	5 175	-32 821	-13 830	-
Lot n°8 (cédé le 31/12/2007)	20 641	3 044	-19 590	-4 096	-
Lot n°9 (cédé le 31/08/2009)	14 849	1 294	-14 314	-1 829	-
Lot n°10 (cédé le 15/09/2010)	37 859	4 039	-34 962	-6 935	-
Lot de substitution (cédé le 13/07/2010)	290	0	-288	-2	-
Lot n°11 (cédé le 31/12/2014)	46 089	6 953	-49 732	-3 310	-
TOTAL AU 31/12/2014	301 569	30 682	-281 144	-51 093	14
TOTAL AU 31/12/2013	258 538	23 729	-234 472	-47 782	14

L'encours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2014 à 272.227 mDT.

Le détail des encours radiés, en consolidation, se présente, par lot, comme suit :

(En mDT)

	Encours au 31 décembre 2014	Encours au 31 décembre 2013
Lot n°1 (cédé le 27/12/2001)	86 754	87 123
Lot n°2 (cédé le 30/08/2002)	69 566	70 559
Lot n°3 (cédé le 30/09/2003)	35 816	36 209
Lot n°4 (cédé le 31/12/2003)	80 091	80 691
TOTAL	272 227	274 582

5.3.2. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2014 comme suit :

Classe de risque	Engagements	Engagements hors fonds budgétaires	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	5 706 837	5 657 484	8 292	3 643
Classe 1	1 604 944	1 600 096	-	176
Classe 2	243 961	239 007	28 529	9 725
Classe 3	86 764	85 524	17 128	3 775
Classe 4	894 220	664 257	295 519	84 799
Classe 5	722 938	620 093	407 618	93 587
Total en mDT	9 259 664	8 866 461	757 086	195 706
Total/ Créances classées	1 947 884	1 608 882	748 794	191 887
Taux des créances classées ⁽¹⁾	21,04%	18,15%		

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.

(1) Le taux des créances classées Hors Fonds budgétaires est de 18,15% contre 16,96% en 2013.

Le ratio de couverture des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 31 décembre 2013 à 58,47% contre 58,62 % fin 2013.

5.3.3 Evaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues.

5.3.4 Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

5.3.5 Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24 tout en éliminant les relations présentant un profil de risque spécifique (entreprises publiques et établissement de crédit).

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2014, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 65.929 mDT et s'analyse comme suit :

En mDT

Catégorie	ENG (0/1)	Taux de migration moyen	Taux de provisionnement moyen	Facteurs Scalaires	TX BCT	Prov Coll Tx MAX [BCT;BN A]
Agriculture	340 920	21,39%	18%	1,0476	20%	15 278
Autres Industries	63 156	9,60%	18%	1,0000	25%	1 516
Autres Services	353 584	3,37%	26%	1,1998	25%	3 759
Bâtiments et travaux publics	291 707	2,39%	34%	1,0906	20%	2 573
Commerce	1 184 259	2,26%	38%	1,1992	25%	12 017
Consommation	64 039	3,98%	47%	1,0000	20%	1 208
Habitat	1 256 373	1,07%	32%	1,0000	10%	4 294
Industries Manufacturières	1 734 589	3,08%	25%	1,0000	25%	13 567
Promotion Immobilière	567 628	1,73%	40%	1,0000	15%	3 968
Tourisme	132 985	20,89%	21%	1,3543	20%	7 749
Total Classes 0&1 (*)	5 989 239					65 929

(*) Compte non tenue des engagements des entreprises publiques et des établissements de crédits

5.3.6 Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le groupe BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2014, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 37.113 mDT (soit une dotation nette constatée par la BNA pour 33.582 mDT et une dotation nette constatée par la SOFINREC pour 3.531 mDT).

Ainsi, et pour l'exercice clos le 31/12/2014 le solde des provisions additionnelles s'élève à 124.768 mDT.

5.3.7 Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En DT						
Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2014 (3)	Encours au 31/12/2014 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	23 214 917	16 235 145	6 979 773
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	113 919 616	76 507 741	37 411 875
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	6 476 395	4 930 662	1 545 733
Total en mDT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	143 610 928	97 673 548	45 937 380

5.3.8 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants non couverts par des garanties suffisantes, envers des entreprises publiques qui connaissent des difficultés financières.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2014 :

	Total	Dont engagement des sociétés					El-Fouledh
		Office de céréale	STIR	TUNIS AIR	OTD	O N H	
Engagements au 31-12-2013	1 323 243	631 844	30 802	86 148	69 940	80 690	70 063
Engagements au 31-12-2014	1 268 078	613 148	32 572	123 857	89 996	69 313	51 716
Garanties au 31-12-2014	572 318	401 000		10 330	35 152	65 247	7 447
Agios réservés au 31-12-2014	4 086						2 870
Classe au 31-12-2014		-	-	-	-	-	2
Provisions au 31-12-2014	10 707	-	-	-	-	-	8 280

5.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 634.650 mDT au 31 décembre 2014 contre 618.376 mDT au 31 décembre 2013, soit une augmentation nette de 16.273 mDT essentiellement imputable à l'augmentation des bons du trésor.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 014			2013	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable	72 415	-	-1 566	70 848	79 071
Actions	35 679	-	-1 566	34 113	50 930
Parts dans les OPCVM consolidés	35 513	-	-	35 513	26 637
Parts dans les autres OPCVM	1 223	-	-	1 223	1 504
Titres à revenu fixe	538 561	25 240	-	563 801	539 305
Bons de trésor	273 435	16 542	-	289 977	229 525
Obligations	248 227	8 776	-	257 003	302 577
Parts de Fonds Communs de Créances	617	4	-	621	880
Billets de trésorerie et Certificats de dépôts	16 283	-82	-	16 201	6 323
Total	610 976	25 240	-1 566	634 650	618 376

5.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 456.480 mDT au 31 décembre 2014 contre 329.514 mDT au 31 décembre 2013. Le portefeuille titres d'investissement détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

	2 014				2 013	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Intérêts réservés	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	177 523	6 598	-	-	184 121	65 941
Participations-financement (Titres en rétrocession)	92 279	260	-23 911	-	68 628	59 094
Parts dans les entreprises liées non consolidées (1)	1 447	-	-1 447	-	-	19
Titres déconsolidés	76	-	-	-	76	76
Autres titres de participation et de placement	89 568	-	-21 047	-	68 522	64 280
Parts dans les fonds communs de placement	19 400	-	-141	-	19 259	19 201
Placements en fonds gérés SICAR	1 785	-	-	-	1 785	900
Créances prises en charge par l'Etat	114 089	-	-	-	114 089	120 004
Total	496 166	6 859	-46 545	-	456 480	329 514

(1) Les parts dans les entreprises liées non consolidées correspondent exclusivement à la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. Cette filiale a été exclue du périmètre de consolidation en raison de son caractère négligeable pour le Groupe (entité n'opérant pas dans le domaine des services financiers et dont le total bilan est inférieur au seuil de 2,5 millions de dinars).

(voir note 3.1.1)

5.6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

(En mDT)

Société	Activité	2014		2013	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
TUNIS-RE	Réassurance	19,70%	27 574	19,70%	26 341
SODINO	SICAR	27,75%	7 949	27,75%	8 445
GEVE	Commerce	50,00%	1 123	50,00%	1 178
TOTAL			36 646		35 964

Les données financières publiées par les sociétés mises en équivalence, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont les suivantes:

(En mDT)

	TUNIS-RE(1)	SODINO(2)	GEVE(2)
Total Bilan	435 673	47 312	8 398
Total des capitaux propres	139 935	28 645	2 246
Total des produits d'exploitation	-	914	19
Résultat technique	1 905	-	-
Résultat d'exploitation	9 786	-2 044	-290
Résultat net de l'exercice	11 691	-1 794	-111

- (1) Les états financiers individuels de la société TUNIS-RE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000.
- (2) Les états financiers individuels des sociétés SODINO et GEVE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des Normes Comptables Tunisiennes.

5.7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le groupe BNA.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31 décembre 2014, une valeur brute de 160.694 mDT, des amortissements et des provisions de 98.681 mDT et une valeur nette de 62.013 mDT, ce qui représente environ 0,72% du total des actifs consolidés du Groupe.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2014, s'établit comme suit :

(En mDT)

Libellé	Solde au 31/12/2013	Acquisitions/dotations	Régl. Amortis Antérieurs	Cessions/reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles :	12 907	1 694	-	-	-831	13 770
- Logiciels	12 907	1 694	-	-	-831	13 770
Amortissements :	-10 706	-1 589	-	-	-	-12 295
- Logiciels	-10 706	-1 589	-	147	-	-12 148

Libellé	Solde au 31/12/2013	Acquisitions/ dotations	Régl Amortis Antérieurs	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2014
TOTAL NET (1)	2 201	105	-	-	-831	1 475
Immobilisations corporelles :	139 354	21 209	-	-9 726	-3 913	146 924
- Terrains	3 257	0	-	-71	-	3 186
- Constructions	54 833	3 874	-	-1 858	-	56 850
- Agencements, aménagements et installations	26 915	2 535	-	-	-322	29 128
- Matériel de transport	3 721	2 197	-	-1 392	-	4 526
- Mobiliers, matériel de bureaux	39 357	994	-	-	608	40 960
- Matériel et outillage	44	7 715	-	-	-2 837	4 922
- Immobilisations en cours	5 666	2 375	-	-5 454	-20	2 567
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	212	323	-	-	-164	371
- Avances sur achat de mobilier et matériel de bureaux	295	-	-	-295	-	-
- Dépenses nouvelles agences	289	1 195	-	-	-1 178	306
- Immobilisations en dation (*)	4 764	-	-	-657	-	4 107
Amortissements :	-80 829	-4 177	-1 154	112	-	-86 048
- Constructions	-25 369	-692	-	13	-	-26 047
- Agencements, aménagements et installations	-21 546	-925	-	1	-	-22 470
- Matériel de transport	-2 339	-694	-	98	-	-2 935
- Mobilier et matériel de bureaux	-31 549	-1 861	-1 154	-	-	-34 564
- Matériel et outillage	-27	-5	-	-	-	-32
Dépréciations :	-337	-	-	-	-	-337
- Immobilisations en dation	-337	-	-	-	-	-337
TOTAL NET (2)	58 188	17 031	-1 154	-9 615	-3 913	60 539
TOTAL GENERAL (1) + (2)	60 389	17 136	-1 154	-9 615	-4 744	62 013

(*) *Immobilisations en dation*

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2014 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	934	1 008	74	-
TOTAL			4 107	3 931	-176	337

5.7.1. Inventaire physique des immobilisations

Les immobilisations de la société mère totalisent, au 31/12/2014, une valeur brute de 150.374 mDT, des amortissements et des provisions de 93.626 mDT et une valeur nette de 56.748 mDT, ce qui représente environ 0,70 % du total des actifs de la Banque.

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

5.7.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action encours).

5.8. Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 423.900 mDT au 31 décembre 2014 contre 359.769 mDT au 31 décembre 2013. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Comptes de régularisation actifs :	100 128	66 823
- Débiteurs divers (1)	19 070	20 174
- État, impôts & taxes	12 072	375
- Commissions de gestion à percevoir	3 189	5 411
- Ajustements devises	1 266	2 874
- Comptes liés à la compensation (5.8.1)	44 550	34 722
- Autres comptes	19 981	3 267
Actifs d'impôts sur les résultats :	78 118	78 002
- Actifs d'impôts exigibles	13 103	15 077
- Actifs d'impôts différés	65 015	62 925
Actifs d'exploitation des filiales non financières	194 268	165 343
- Stocks de terrains à bâtir	95 708	73 054
- Stocks de travaux immobiliers en cours	56 033	44 928
- Stocks de travaux immobiliers terminés	36 515	36 236
- Autres stocks	1 083	1 493
- Clients et comptes rattachés	4 930	9 632
Autres actifs :	51 385	49 601
- Prêts au personnel	33 983	34 131
- Charges reportées	2 878	2 093
- Stock cartes de retrait	371	492
- Dotations timbres postaux	27	25
- Dotations timbres fiscaux	5	6
- Dotations timbres spéciaux de voyage	107	47
- Dépôts et cautionnements	394	361
- Autres comptes	13 619	12 446
TOTAL	423 900	359 769

(1) Ce poste regroupe principalement des opérations inter-siège touchant des comptes clients et parvenues aux structures destinataires après l'arrêté des comptes clients.

5.8.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 31 Décembre 2014, les comptes liés à la compensation débiteurs de la société mère (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 44.550 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 129.336 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 492.642 mDT au 31/12/2014 contre 357.684 mDT au 31/12/2013, enregistrant ainsi une augmentation de 134.958 mDT qui résulte essentiellement de l'augmentation des emprunts sur le marché monétaire en devises compensée par une baisse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

➤ *Décomposition par nature de poste :*

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	488 319	354 608
Dépôts & avoirs des établissements financiers	4 323	3 076
TOTAL	492 642	357 684

➤ *Décomposition par nature de compte :*

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Comptes à vue	10 865	10 118
Emprunts sur le marché monétaire dinars	205 250	252 092
Emprunts sur le marché monétaire devises	276 007	95 021
Intérêts à payer	520	453
TOTAL	492 642	357 684

5.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 5.801.580 mDT au 31 décembre 2014 contre 5.487.432 mDT au 31 décembre 2013, enregistrant ainsi une augmentation de 314.149 mDT, soit un taux de progression de 5,72%. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Dépôts en dinars :	5 201 335	5 013 330
- Dépôts à vue	1 210 595	1 219 515
- Dépôts d'épargne	2 016 245	1 957 526
- Bons de caisse	80 993	96 100
- Comptes à terme	165 756	169 508
- Comptes spéciaux de placement	1 081 364	764 031
- Certificats de dépôt	447 500	634 500
- Autres sommes dues à la clientèle	198 882	172 150
Dépôts en devises :	582 924	459 706
- Dépôts à vue	281 596	225 717
- Bons de caisse	8 212	8 110
- Comptes à terme	44 039	51 054
- Comptes de placement	241 002	157 736
- Autres sommes dues à la clientèle	8 075	17 089
Dettes rattachées :	17 322	14 396
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	2295	1593
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	247	126
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	17671	14162
- Intérêts à payer sur, bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	16 901	19 328
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-19 792	-20 813
TOTAL	5 801 580	5 487 432

5.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 392.266 mDT au 31 décembre 2014 contre 395.511 mDT au 31 décembre 2013. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31-déc-14	Solde au 31-déc-13
Emprunts matérialisés	31 772	34 892
*Emprunts obligataires	30 385	33 386
*Intérêts à payer	1 387	1 506
Ressources spéciales	360 494	360 618
*Ressources extérieures	164 596	187 565
*Ressources budgétaires	234 215	227 134
*Ecart de conversion sur emprunts	-40 027	-56 221
*Intérêts à payer	1 710	2 140
TOTAL	392 266	395 511

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.11.1. Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2014 à 2.325 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2014 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2014
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 428
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 504
TOTAL		11 932

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

5.11.2. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2014. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2014
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	1 642

5.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 371.023 mDT au 31 décembre 2014 contre 310.577 mDT au 31 décembre 2013. Ils se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
État, impôts et taxes	19 530	18 467
Impôts sur les sociétés	16 146	10 103
Passifs d'impôts différés	31 342	26 468
Fournisseurs et comptes rattachés	5 550	4 943
Organismes sociaux	31 824	29 882
Comptes d'ajustement devises	9 891	8 037
Provisions sur comptes d'ajustement devises	477	83
SWAPS devises	-1 891	-505
Congés à payer	10 092	11 352
Produits perçus d'avance	3 822	3 262
Excédent de caisse	1 476	1 357
Charges sur emprunt	51	51
Autres comptes de régularisation passif	3 071	2 706
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	5	4
Comptes liés à la compensation	129 336	65 985
Comptes de régularisation	13 782	18 749
Comptes Étatiques créditeurs	44 430	41 082
Créditeurs divers	39 481	42 878
Provisions pour passifs et charges :	12 607	25 673
▪ <i>Provisions pour indemnités de départ à la retraite et assurances groupes de retraités (5.12.1)</i>	8 553	20 300
▪ <i>Provisions suspens inter-sièges (5.12.2)</i>	1 160	1 909
▪ <i>Autres provisions pour risques et charges</i>	2 894	3 464
TOTAL	371 023	310 577

5.12.1 Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

Le Groupe a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités pour les régimes à prestations définies en vigueur au sein de la Banque mère et de certaines filiales..

Conformément aux articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2014 s'élève à 8.231 mDT contre 19.654 mDT au 31/12/2013.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

La BNA a contracté à la date du 01/01/2014 une assurance pour couvrir la charge relative au paiement de l'indemnité de départ à la retraite qui est égale à six salaires bruts. Elle a, par conséquent, abandonné le système de provisionnement de l'indemnité de départ à la retraite et a procédé à la reprise de la provision correspondante déjà constituée soit 11.831 mDT.

5.12.2. Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations. La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Suspens créditeurs	Suspens nets	Différence débitrice	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	873	763	110	18	891	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	156	115	41	9	165	20%	33
Compris entre 180 et 360 jours	196	112	84	13	209	50%	104
Supérieur à 360 jours	946	770	176	77	1023	100%	1 023
Total en mDT	2 171	1 760	411	117	2 288		1 160

5.13. Capitaux propres (hors actions propres et d'auto-contrôle)

5.13.1. Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la mère consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2014 à 322.788 mDT contre 330.548 mDT au 31 décembre 2013. Elles se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Contribution de la mère consolidante	288 321	289 074
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	39 731	39 712
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 695	14 688
+ Part du groupe, dans les autres réserves	235 783	236 641
- Part des minoritaires dans le capital libéré	-1 889	-1 966
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	25 934	24 549
+ Contribution positive dans les réserves	26 044	24 719
- Contribution négative dans les réserves	-110	-170
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	20 867	17 129
+ Contribution positive dans les réserves	20 867	17 129
- Contribution négative dans les réserves	-	-
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-12 333	-205
+ Contribution positive dans les réserves	561	530
- Contribution négative dans les réserves	-12 895	-735
TOTAL	322 788	330 548

5.13.2. Autres capitaux propres consolidés

Les autres capitaux propres consolidés totalisent 131.491 mDT au 31 décembre 2014 contre 131.338 mDT au 31 décembre 2013. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Dotation de l'État de 133.000 mDT	131 430	131 366
+ Dotation(1)	133 000	133 000
- Part revenant aux minoritaires	-1 570	-1 634
Gains et pertes des OPCVM, inscrits en capitaux propres	61	-27
± Plus ou moins-values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	-114	-214
± Plus ou moins-values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	52	160
- Frais de négociation des OPCVM	1	-1
- Part revenant aux minoritaires	123	27
TOTAL	131 491	131 338

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la Banque mère a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la Banque mère (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la Banque mère de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation de ses capitaux propres pourrait être fortement affectée dans le cas où elle serait amenée à restituer lesdites sommes.

5.13.3. Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 55.533 mDT contre un résultat de même nature de 18.715 mDT au 31 décembre 2013. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	<i>(En mDT)</i>	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Contribution de la mère consolidante	59 214	9 952
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	-5 416	3 643
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	1 433	3 953
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-6 849	-311
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	3 133	5 200
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	3 476	5 200
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-342	-
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-1 399	-79
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	126	38
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-1 525	-117
TOTAL	55 533	18 715

5.13.4. Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	2014	2013
Bénéfice de l'exercice, avant modifications comptables, attribuable à la Banque mère (en mDT)	55 533	18 715
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (1)	31 282 813	31 291 937
Bénéfice de base par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	1,775	0,598

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.14. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2014 un montant de 3.620 mDT contre 3.274 mDT au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<i>(En mDT)</i>	
	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
Actions propres détenues par la Banque mère	1 367	1 367
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	6 137	6 184
± Values sur actions propres et d'auto-contrôle	(670)	(688)
Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle	-	(338)
Part des minoritaires	(3 215)	(3 252)
TOTAL	3 620	3 274

Les actions propres et d'auto-contrôle détenues par le Groupe s'élèvent, hors résultats de cessions et dividendes s'y rapportant et avant attribution de la part revenant aux minoritaires, à 7.505 mDT au 31 décembre 2014 contre 7.552 mDT au 31 décembre 2013, enregistrant ainsi une baisse de 47 mDT, et ce suite à la cession en Bourse de 3.850 actions propres et d'auto-contrôle pour un coût global de 47 mDT.

Ces variations se détaillent comme suit :

	Actions propres		Actions d'auto-contrôle		Total	
	Quantité	Coût	Quantité	Coût	Quantité	Coût
Solde au 31/12/2013	84 199	1 367	634 913	6 184	719 112	7 552
+ Acquisitions	-	-	-	-	-	-
- Cessions	-	-	-3 850	-47	-3 850	-47
Solde au 31/12/2014	84 199	1 367	631 063	6 137	715 262	7 505

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.208.300 mDT au 31 décembre 2014 contre 1.521.819 mDT au 31 décembre 2013. Il se décompose comme suit :

	<i>(En mDT)</i>	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
a- En faveur d'établissements bancaires :	541 345	884 378

- Effets endossés (6.1.1)	442 000	835 515
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	81 345	48 863
- Cession créances	18 000	-
b- En faveur de la clientèle :	506 955	477 441
- Débiteurs par avals et acceptations	75 831	67 363
- Débiteurs par lettres de garanties	60 150	57 928
- Débiteurs par obligations cautionnées	24 551	18 744
- Débiteurs par cautions fiscales	39 640	45 428
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	280 669	265 187
- Avals emprunts obligataires	1 736	3 603
- Avals billets de trésorerie	24 150	18 900
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	228	288
c- En faveur de l'État :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'État (6.1.2)	160 000	160 000
TOTAL	1 208 300	1 521 819

6.1.1. Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 835.515 mDT au 31/12/2013 à 442.000 mDT au 31/12/2014. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

6.1.2. Créances budgétaires transférées par l'État

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la BNA l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'Etat), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

6.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 460.000 mDT au 31/12/2014 contre 556.000 mDT au 31/12/2013. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Titres de créances	352 000	368 000
Bons du trésor	108 000	188 000
Total	460 000	556 000

6.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31 décembre 2014 des éléments suivants :

(En mDT)

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Garanties reçues de l'État	1 065 758	728 778
Garanties reçues de la clientèle	1 341 071	728 405
TOTAL	2 406 829	1 457 183

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 480.783 mDT en 2014 contre 421.765 mDT en 2013, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 14 %. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	4 590	5 737
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 200	3 586
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	34	46
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1324	1385
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	32	720
Opérations avec la clientèle :	456 432	397 954
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	67 496	59 605
- Intérêts sur crédits à la clientèle	388 936	338 349
Autres intérêts et revenus assimilés	19 761	18 074
TOTAL	480 783	421 765

7.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 58.427 mDT en 2014 contre 56.521 mDT en 2013, soit une augmentation de 3,4 %. Elles se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	30 770	27 724
Commissions sur opérations Monétique	3 961	3 770
Commissions sur opérations de change	733	912

Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 318	2 245
Commissions sur location de coffre-fort	24	24
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	9 159	9 984
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 134	2 041
Commissions sur avals billets de trésorerie	327	358
Commissions de gestion d'OPCVM	437	417
Commissions de gestion de fonds à capital risque	100	95
Commissions diverses	8 464	8 951
TOTAL	58 427	56 521

7.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 50.051 mDT en 2014 contre 60.889 mDT en 2013, soit une diminution de 18 %. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	38 590	44 692
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	31 116	39 539
- Dividendes & revenus assimilés (+)	7 019	5 029
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	455	128
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-	-3
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	11 461	16 196
- Résultat sur opérations de change	8 100	11 858
- Commissions sur change manuel	3 361	4 338
TOTAL	50 051	60 889

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 20.724 mDT en 2014 contre 16.533 mDT en 2013, soit une augmentation de 25%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Revenus des titres de participation en rétrocession	488	360
Revenus des autres titres de participation	9 914	8 559
Revenus des obligations	7 490	4 257
Revenus des fonds gérés	2 833	3 358
TOTAL	20 724	16 533

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 243.074 mDT en 2014 contre 211.262 mDT en 2013, soit une augmentation de 15 %. Ils se décomposent comme suit :

	<i>(En mDT)</i>	
	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	56 524	55 416
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	50 936	52 388
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	667	366
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	207	227
- Report / Déport sur opérations de SWAP	4714	2435
Opérations avec la clientèle :	178 513	147 535
- Intérêts sur comptes à vue	7 557	7 128
- Intérêts sur comptes d'épargne	73 815	59 639
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	97 142	80 768
Emprunts	7 032	6 940
Autres intérêts et charges	1 005	1 370
TOTAL	243 074	211 262

7.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 96.113 mDT en 2014 contre 152.724 mDT en 2013, soit une diminution de 37%. Il s'analyse comme suit :

	<i>(En mDT)</i>	
	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-160 763	-191 872
Dotations aux provisions collectives sur créances non classés	-7 081	-15 195
Créances cédées ou passées par pertes	-42 494	-1 011
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	100 842	54 796
Dotations aux provisions pour risques et charges	-6 137	-6 811
Reprises sur provisions diverses	14 255	5 081
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-18	-378
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	5 247	2 587
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-14	-24
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	49	103
TOTAL	-96 113	-152 724

7.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 3.078 mDT en 2014 contre une somme nette négative de 4.015 mDT en 2013. Il se détaille comme suit :
(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-2 842	-4 077
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-2 735	-1 863
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-188	261
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 434	1 500
Plus-values sur cessions des autres titres de participation	-	2
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	217	1 432
Gains de change sur portefeuille d'investissement	1	1
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1	-1
Gains sur titres consolidés	7 229	4
Pertes sur titres consolidés	-36	-1 274
TOTAL	3 078	-4 015

7.8. Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 156.374 mDT en 2014 contre 136.934 mDT en 2013, soit une augmentation de 14%. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Salaires et compléments de salaires	107 694	97 683
Charges sociales et fiscales	32 049	27 875
Autres charges du personnel	8 336	7 860
Charges sur assurance IDR & Epargne collective (*)	9 508	-
Variation des congés à payer	-1 214	3 516
TOTAL	156 374	136 934

(*) Assurance IDR : la société mère BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite qui se monte à six salaires bruts. La cotisation s'élève à **6.124** mDT.

(*) Assurance Epargne collective : la société mère BNA a souscrit, courant 2014 un contrat d'assurance Epargne collective auprès de la CTAMA ayant effet à partir du 01/01/2014 et ce pour financer le complément de retraite du personnel de la BNA. La prime annuelle relative à l'exercice 2014 s'est élevée à 4.230 mDT dont 20% à la charge du personnel de la banque. La charge supportée par la banque au 31/12/2014 s'élève à **3.384** mDT.

7.9. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à -1.488 mDT en 2014 contre 11.830 mDT en 2013, soit une diminution de 13.318 mDT. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Profits exceptionnels	-814	11 873
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	177	72
Déficit de caisse	-11	-16
Pénalités et amendes fiscal	-24	-98
Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	-815	-
TOTAL	-1 488	11 830

7.10. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2014 la charge nette s'élève à 23.647 mDT contre 13.582 mDT en 2013. Elle se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	21 306	14 656
Charge des impôts différés de l'exercice	7 694	3 535
Produits des impôts différés de l'exercice	-5 354	-4 610
TOTAL	23 647	13 582

8. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2014, un flux de trésorerie net positif de 71.233 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 309.389 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation (en net) de 353.091 mDT ;
- Les crédits à la clientèle ont augmenté (en net) de 384.849 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux crédateurs divers ont atteint 143.928 mDT ;

8.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2014, un flux de trésorerie net négatif de 99.226 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 110.392 mDT et 7.378 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 18.541 mDT.

8.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2014, un flux de trésorerie net négatif de 17.562 mDT provenant essentiellement de l'émission d'actions par les filiales OPCVM à hauteur de 4.355 mDT, des remboursements d'emprunts pour 2.798 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 17.219 mDT et de la distribution de 1.900 mDT de dividendes.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde négatif de 536.763 mDT au 31 décembre 2014 contre un solde négatif de 491.238 mDT au 31 décembre 2013, soit une variation à la baisse de 45.554 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2014 :

	<i>(En mDT)</i>
Liquidités en dinars tunisiens :	105 485
- Caisse dinars	39 065
- Avoirs à la BCT en dinars	18 020
- Avoirs en CCP	882
- Mouvements IBS	8 459
- Avoirs auprès du TGT	357
- Placements en dinars	41 000
- Correspondants débiteurs en dinars	8 515
- Correspondants créditeurs en dinars	-10 813
Liquidités en devises :	41 638
- Caisse devises	10 264
- Avoirs à la BCT devises	19 656
- Correspondants débiteurs en devises	359
- Correspondants créditeurs en devises	-52
- Placements en devises	11 411
Emprunts en dinars	-665 250
Emprunts en devises	-276 007
Placements supérieurs à 3 mois (*)	257 341
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2014	-536 793

(*)Les placements en BTA, BTZC et billets de trésorerie souscrits par des contreparties autres que des établissements de crédit, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

9. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2013 et le 31/12/2014, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2013	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2014
94 958 324	(3 282 574)	-	-	91 675 750

2. Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2013 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2014 s'élèvent à 391 946 DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 s'élèvent à 364 037 DT hors taxes.

3. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2014, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 23 434 DT hors taxes ;
4. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2014, s'élève à 30 000 DT hors taxes.
5. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé en hors taxe, au cours de l'exercice 2014 un montant de 17 547 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 12.478 DT pour la commission de tenue de compte.

6. La BNA est le dépositaire de ses 2 filiales SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2014 s'élèvent respectivement à 1000 DT et 609 676 DT hors taxes.
7. La SICAV Placement Obligataire a souscrit auprès de la BNA des certificats de dépôts, l'encours s'élève à 48 500 000 DT au 31/12/2014.
Au cours de l'exercice 2014, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 4 091 424 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2014 est de 3 332 500 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 280 360 DT au cours de l'exercice 2014.
8. La société Tunis-Ré a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2014 est de 666 500 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 56 072 DT au cours de l'exercice 2014.
9. La société Tunis-Ré a souscrit auprès de la BNA des certificats de dépôts, l'encours s'élève à 11 500 000 DT au 31/12/2014.
10. La SOFINREC a souscrit auprès de la BNA des certificats de dépôts, l'encours s'élève à 1 000 000 DT au 31/12/2014.
11. La SIP-SICAR, filiale de la BNA, assure pour le compte de cette dernière la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2013 et le 31/12/2014, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2013	Remboursements	Affectations	Solde au 31/12/2014
10 000 000	-	-	10 000 000

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2014 comptabilisées s'élèvent à 108 743 DT hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2014 à la SIP SICAR un montant de 79 522 DT hors taxes au titre de l'exercice 2013.

12. La société Tunisie Informatique Services loue un local utilisé comme siège social auprès de la BNA . Le loyer relatif à l'année 2014 s'élève à 12 814 dinars HT.
13. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2014, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 651 350 DT.
14. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2014, du matériel informatique pour 1 582 543 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 299 642 DT.
15. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque :
 - Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT ;
 - Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

La SODINO possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2014 pour un montant de 2 000 000 dinars. Au 31 décembre 2014, les intérêts courus non échus en rémunération de ces dépôts s'élèvent à 77 059 DT.
Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2014 s'élèvent à 9 417 DT hors taxes.

16. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2014, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES ŒILLETS	7 500
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	6 250
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 125
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 250

ESSOUKNA	14 130
SIMPAR	6 611
SODINO	2 500
AGRO SERVICES	2 500
T I S	3 894
GEVE	2 500

17. Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Encours
SIMPAR	20 292
LES ŒILLETS	6 196
ESSOUKNA	37 630
SOGEST	56
SIVIA	26 822
EL MADINA	27 420
BNA CAPITAUX	2
Sté SIP SICAR	0,323
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	363
Sté AGRO-SERVICES	1 814
Sté Générale des Ventes	955
SODET SUD	2 676
SOFINREC	31 345

18. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent 639 687 mDT au 31/12/2014 :

(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2014
Office des Céréales	631 148
Office du Commerce de la Tunisie	50
Mr Magtouf Lotfi	6
Mr Jlassi Taoufik	16
Mr Nouredine BEN HASSEN	33
CTAMA	5 314
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	3 066
Mr TLILI Ammar	54
TOTAL	639 687

19. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2014 totalisent la somme de 52 813 DT.

20. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2014		Commissions encaissées en 2014	Intérêts de l'exercice 2014	
	Débitéur	Créditeur		Encaissés	Servis
SIMPAR	-	1 781 523	107 374	-	-
SIVIA	-	284 161	14 228	-	-
ESSOUKNA	1 870 950	-	-	-	6 856
AGRO-SERVICES	-	19 972	11 161	-	5 401
TIS	-	65 543	15 101	23 970	-
BNA CAPITAUX	-	2 363 780	232	-	-
LES ŒILLETS	320 746	-	2 640	-	177
SOFINREC	-	494 427	438	1 258	9 250
SODINO	-	812 627	-	-	-
POS	-	3 969 017	-	-	195 259
SOGEST	-	27 644	-	-	-
EL MEDINA	254 561	-	25 161	-	-
SICAR INVEST	-	245 415	-	1 005	-
SIP SICAR	-	382 138	191	-	-
SOIVM SICAF	-	3 711	191	-	-
SICAV BNA	-	471 472	-	-	2 874
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	1 421	86	-	40
SODET SUD	10 326	-	-	-	-
ZIED	-	437	-	-	-

Information sectorielle

	Services financiers		Promotion immobilière		Autres activités		Eliminations entre secteurs		Consolidé	
	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013	2 014	2 013
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES										
Produits externes										
<i>Produits concourant à la formation du PNB</i>	514 150	555 194	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Produits ne concourant pas à la formation du PNB</i>	-	-	67 309	98 135	7 781	6 407	-	-	-	-
Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs	13 568	12 823	48	97	13 568	5 628	(27 184)	(18 548)		
Total	<u>527 718</u>	<u>568 017</u>	<u>67 357</u>	<u>98 232</u>	<u>21 348</u>	<u>12 034</u>	<u>(27 184)</u>	<u>(18 548)</u>	589 240	659 736
2. RESULTAT										
Résultat sectoriel	<u>71 370</u>	<u>32 261</u>	<u>18 174</u>	<u>27 515</u>	<u>(8 284)</u>	<u>2 988</u>	<u>20 248</u>	<u>(18 507)</u>	101 508	44 258
Charges non affectées									0	(28)
Résultat opérationnel									101 508	44 230
Charges financières des secteurs non financiers									(1 626)	(186)
Produits des placements des secteurs non financiers									3 566	547
Part du résultat net dans les entreprises associées	1 303	1 417	447	293	-	-	-	-	1 750	1 710
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires									(846)	12 646
Impôt sur le résultat									(25 460)	(13 582)
Dotations aux amortissements	-	-6 692	-446	-358	-137	-113	-	-	-583	-7 164
Résultat net de l'exercice									78 310	45 366
AUTRES INFORMATIONS										
Actifs sectoriels	8 255 007	7 841 855	193 260	160 975	18 974	2 551	-	-	8 467 240	8 005 380
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	79 041	91 864
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	31 294	30 851	5 352	5 113	-	-	-	-	36 646	35 964
Passifs sectoriels	6 976 686	6 489 603	27 252	15 891	2 651	1 400	-	-	7 006 589	6 506 894
Autres passifs									511 037	600 411

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BNA EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués au paragraphe 3.1, nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 Nos travaux d'audit des états financiers de la société mère « BNA » ont été limités par :

- Les insuffisances significatives inhérentes au système de contrôle interne de la banque et qui touchent les procédures et processus en rapport avec le traitement de l'information financière et la préparation des états financiers.

Il s'agit particulièrement de l'arrêté du tableau des engagements, de la justification et la réconciliation des flux et des opérations, de l'évaluation et la mise à jour des garanties ainsi que la gestion et la surveillance des différents risques liés à l'activité bancaire (risque de crédit, risque de marché, risque de contre partie, risque opérationnel...).

- L'indisponibilité d'un détail exhaustif des produits comptabilisés par client. Conséquemment, la conformité des produits réservés par rapport aux dispositions de l'article 9 de la circulaire de la BCT n°91-24 n'a pu être appréciée.
- L'inexistence d'une information fiable et exhaustive sur les mouvements confiés par client permettant d'apprécier la solvabilité de certaines relations de la Banque.
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.

- L'absence de réponses à nos demandes d'informations sur les litiges en cours par les avocats mandatés par la BNA.

3.2 Contrairement aux règles de validité juridique régissant les sûretés, dûment rappelées par la législation en vigueur, la BNA (société mère), maintient des garanties hypothécaires, après leur extinction, pour la couverture comptable de certains engagements. L'incidence de cette qualification sur les provisions requises ne peut être estimée, avec approximation suffisante, avant l'achèvement des actions de revue des garanties entamée par les structures de la Banque.

3.3 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 5.8 & 5.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation de la société mère (BNA). Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 47,522 millions de dinars et à 129,336 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

3.4 Les engagements de la société mère (BNA) déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont supérieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 26 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

3.5 La BNA (société mère) ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

3.6 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 5.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA (société mère) ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

3.7 La BNA (société mère) n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 57 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan du groupe ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

3.8 Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers non certifiés de 4 sociétés sur un périmètre composé de 22 sociétés.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des ajustements que les travaux des commissaires aux comptes pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées aux paragraphes 3.1 à 3.8, les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe BNA au 31 décembre 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les informations sur les comptes consolidés du groupe BNA et contenues dans le rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

Tunis, le 19 octobre 2015
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

ACB
Ziad KHEDIMALLAH